

RAPPORT DE LA COUR DES COMPTES 2013

Mafia autour de 12 milliards



Acquisition de terrains à des prix onéreux à Bambilor et sur la Vdn
Caisse de Sécurité Sociale, MEF, EGBOS, SIPRES épinglés

P. 3

MODIFICATION DU RÈGLEMENT
INTÉRIEUR DE L'ASSEMBLÉE

Des députés de
l'opposition demandent
l'annulation du vote



P. 3

VIOLENCE ET VOIES DE FAIT

Ama Baldé à la
barre demain

P. 2



RAMADAN RELIGIEUX

Youssou Ndour
lance le festival
Salam

P. 6



AVEC **NAFA EXPRESS**, EFFECTUEZ UN VIREMENT
VERS N'IMPORTE QUEL COMPTE BANCAIRE DE LA ZONE UEMOA



Sénégal > Mali > Côte d'Ivoire > Burkina Faso > Guinée Bissau > Togo > Bénin > Niger

Application gratuite disponible sur



service client 33 869 30 69 > www.nafa-express.com

ÉCROUÉ POUR VIOLENCES ET VOIES DE FAIT

Ama Baldé devant la barre demain



Ama Baldé va-t-il pouvoir affronter Gouy gui le 25 juillet prochain ? Rien n'est sûr car le chef de l'écurie Falaye Baldé croupit en prison depuis hier. En attendant son procès prévu demain vendredi devant le tribunal des flagrants

délits de Dakar. Le lutteur n'a pas échappé à un mandat de dépôt bien qu'il ait réitéré devant son avocat, Me Bamba Cissé, ses excuses à l'endroit de la police. Ama Baldé a été écroué pour violences et voies de fait à agent de la force

publique dans l'exercice de ses fonctions. Ses deux acolytes sont également poursuivis pour détention d'armes blanches. Le lutteur arrêté lundi dernier pour avoir levé la main sur un policier du Groupement d'intervention mobile (GMI), suite à la bagarre survenue lors du face-à-face organisé dans le cadre du tournoi de lutte, de la Télévision numérique terrestre (TNT), espérait échapper à la prison grâce à un désistement annoncé de la partie civile. Seulement le policier ne s'est pas désisté. Peut-être qu'il le fera à la barre sinon Ama Baldé pourrait perdre son combat. Toutefois, il peut se réjouir de ne pas être poursuivi pour outrage et coups et blessures volontaires. Selon Me Cissé, le parquet a finalement écarté ces deux délits. ■

CONSEIL DES MINISTRES



Macky Sall

Dernière sanction dans l'affaire de la destruction des maisons à Tobago ? Près d'un mois après, la purge continue toujours. Cette fois, c'est la Direction de la Surveillance et de la Conservation des Sols (DSCOS) qui accueille un nouveau directeur en la personne de Papa Saboury Ndiaye, Officier de Gendarmerie, Chef d'Escadron. Selon le communiqué du Conseil des ministres d'hier, il remplace Babacar

Faye, appelé à d'autres fonctions. Dans un autre registre, Seth Sall, ingénieur informaticien, est nommé Directeur de l'Economie numérique et du Partenariat au ministère des Postes et des télécommunications. Adama Diène, économiste, est nommé Inspecteurs des Affaires administratives et financières au ministère des Postes et des télécommunications. Moustapha Sané, ingénieur du génie rural, est nommé Directeur de l'Hydraulique et de l'Assainissement en remplacement de Modou Mbaye, appelé à d'autres fonctions. D'ailleurs sur cette question qui commence à inquiéter, le président de la République a demandé au Premier Ministre de préparer la tenue d'un Conseil présidentiel sur l'hydraulique, en vue de renforcer la prise en charge de ce secteur stratégique de la vie nationale. "Les performances de ce service public se résument à approvisionner les populations en eau potable de la capitale, et des zones rurales avec un programme de 300 forages, et à garantir le renouvellement, l'entretien et la maintenance des forages et la qualité de l'eau", renseigne le communiqué du Conseil des ministres.

décentralisation du Budget Consolidé d'Investissement (BCI).

CREI

Non seulement les avocats de Tahibou Ndiaye ne se sont pas limités à déchirer le rapport de l'expertise faite par Amadou Kane, mais ils sont allés fouiller dans la vie de celui-ci. D'après Me Pape Samba So, M. Kane qui a expertisé la valeur des maisons de l'ex-directeur général du Cadastre a un passé pénal. A en croire la robe noire, l'expert a été condamné en 2007 au préjudice du Crédit du Sénégal pour avoir produit un faux rapport qui avait permis à des personnes d'avoir une levée de fonds.

SIDY SAMB



Un journal de la place annonçait hier un "tàkou souf" entre la jetsetteuse Collé Faye et le chanteur Sidy Samb. Joint par Enquête, le fils de Daro Mbaye s'est voulu formel : "Collé Faye est l'amie des artistes. On n'a jamais été mariés. Cette information est fausse". Aussi, ajoute-t-il : "Je vais porter plainte pour diffamation. Je suis avec mes avocats pour voir comment entamer la procédure." Sidy Samb assure qu'il n'aurait pas donné d'importance à cette affaire si on n'y avait pas cité "malencontreusement" le nom de la célèbre amie de Salam Diallo. "Je n'ai jamais voulu évoquer ma vie privée en public. J'ai toujours fait la part des choses", fait-il savoir.

CONSEIL DES MINISTRES (SUITE)

Restons à la réunion du Conseil des ministres d'hier, pour signaler qu'après une année de mise en œuvre de l'acte III de la décentralisation, le chef de l'Etat a demandé au Gouvernement de procéder, avant fin juillet 2015, à l'évaluation de la première phase de "cette réforme majeure de l'action publique". Et de partager avec les élus locaux et les populations, à travers des formats adéquats, les résultats, contraintes et enjeux de la nouvelle politique de décentralisation. Dans cette perspective, Macky Sall invite le Premier ministre Mahammad Boun Abdallah Dionne à tenir une réunion spéciale sur la gestion des finances locales et la

GAMBIE

Ali cham alias Killa Ace, le rappeur qui défie Yaya Jammeh

Il en a fallu du temps pour que les jeunes Gambiens à Banjul et ses alentours se décident finalement à attaquer frontalement le régime de Yaya Jammeh. La dernière bravade en date est celle du jeune rappeur Ali Cham alias "Killa Ace" qui a sorti un single intitulé "Ku Boka C Geta G". Il dénonce des maux ayant pour noms pauvreté, corruption, enlèvements et autres assassinats dont souffrent les Gambiens alors que l'oligarchie du régime vit dans une insolente opulence. Killa Ace a dû s'enfuir ce dimanche pour se réfugier à Dakar avec sa famille et son manager.



En seulement 4 minutes 13 secondes, "Ku Boka C Geta G", la chanson en wolof du rappeur gambien Killa Ace qui veut dire littéralement "si vous faites partie du troupeau" a suffi à ébranler le système mis en place par le natif de Kanilai. Les lyriques de "Ku Boka C Geta G" sont perçantes et le franc-parler si direct au point de bien secouer le dictateur gambien et son establishment. Ce qui en soit est une première sur le sol gambien. "Ku Boka C Geta G" accroche tout le monde en Gambie, en commençant par les imams jusqu'aux artistes, journalistes et le Gambien lambda. Tout le monde ne parle que de ce petit rappeur qui a osé enregistrer et diffuser sur le sol gambien une chanson anti Jammeh. Dès le premier jour de diffusion sur Soundcloud, "Ku Boka C Geta G" est téléchargé 29 000 fois. Les jeunes se partagent le morceau en Mp3 sur leur téléphone mobile. Dans les réseaux sociaux, le compte Facebook de Killa Ace est saturé 48 heures après la sortie du single. Il a atteint la limite du nombre d'amis offert par Facebook.

Auparavant, peu d'artistes locaux se sont aventurés sur ces sentiers, de peur d'être arrêtés à défaut de disparaître complètement ou de passer un sale quart d'heure dans une cellule crasseuse de la tristement célèbre National Intelligence Agency (NIA). Sinon, c'est un séjour dans la prison Mile II de Banjul classée parmi les pires centres de détention au monde. Mais si Killa Ace détonne surtout, c'est parce que la puissance de sa chanson encapsule les 21

ans de règne d'un des régimes les plus répressifs du monde. Avec un message tout aussi court mais très puissant, le jeune artiste rappelle que la Gambie a été détournée par Yaya Jammeh et sa bande d'oligarques dont la plupart sont des étrangers qui pillent la nation, parrainent des galas, tandis que le reste du pays souffre de la faim et de la répression. Killa Ace dénonce l'hypocrisie de Jammeh et son manque de fierté nationale, en dépit de ses affirmations contraires. Le garçon le démontre dans la chanson quand il rappelle que le dictateur va toujours "importer des artistes sénégalais" lors des fêtes nationales et les comble de cadeaux dont des voitures, des billets de banque en dollars ou en Euros tandis que les artistes gambiens sont condamnés à quêmander des miettes. Ali Cham égratigne aussi les maires de communes en faillite devenus pourtant les sponsors de ces dîners obscènes tandis que leurs employés survivent à des mois de travail sans salaire, pendant que les résidents ne peuvent se permettre trois repas quotidiens.

Une semaine seulement après la sortie de ce single ravageur, Ali Cham et sa famille font l'objet de menaces précises de la terrifiante NIA et d'autres inconditionnels du régime. Soutenu par ses amis dans la diaspora, Killa Ace, sa famille et son manager ont à leur tour pris le chemin de l'exil et ont atterri à Dakar dimanche dernier. Le nouvel ennemi public de Yahya Jammeh sera l'invité du Journal Rappé de ce vendredi. ■

LIGNEDIRECTE.SN

ENQUÊTE

Publications - Société éditrice
Boulevard de l'Est-Point E
Immeuble Samba Laobé Thiam Dakar
Tél. : 33 825 07 31
E-mail : enquetejournal@yahoo.fr

Directeur général, Directeur de publication :
Mahmoudou Wane
Rédacteur en chef :
Ibrahima Khalil Wade
Rédacteur en chef délégué :
Gaston Coly

Rédaction :
Sophiane Bengeloun, Matel Bocoum,
Bigué Bob, Adama Coly, Georges Diatta,
Mame Talla Diaw, Viviane Diatta,
Aïda Diène, Assane Mbaye, Aliou
Ngamby Ndiaye, Fatou Sy, Babacar Willane
Correcteur :
Boubacar Ndiaye

Directeur artistique :
Fodé Baldé
Maquette :
Penda Aly Ngom Sène, Joe Waly Diam

Service commercial :
maimounaenquete@gmail.com
Tél. : 33 825 07 31 - 778341190
70 408 82 22 - 70 746 50 16
Impression : **Graphic Solutions**

BFEM - 2015 : PREPARATION

Des Professeurs expérimentés vous dispensent des Cours intensifs de remise à niveau à domicile pour la préparation du BFEM 2015 :

➤ Maths – Français – Anglais – PC – SVT - Histo - Géo – Espagnol etc....

➤ Conseils pratiques ; traitement de sujets d'examens corrigés etc...

Contact : 78 325 44 38

E-mail : soseducdakar@yahoo.fr

RAPPORT DE LA COUR DES COMPTES 2013

Bamboula sur 12 milliards entre Bambilor et la VDN

Le Rapport public 2013 de la Cour des Comptes remis avant-hier mardi au Président est riche en informations financières, révélateur de nombreux dysfonctionnements et pas avare en recommandations. Les maux d'une bonne dizaine de structures de l'Etat, Agences, Collectivités locales sont répertoriés dans un document de 230 pages.

■ MAME TALLA DIAW

Dans le lot des sociétés nationales, agences, établissements publics et institutions de prévoyance sociale fouillés par la Cour des Comptes, la Caisse de sécurité sociale (CSS) occupe une place de choix. 12 pages lui sont consacrées qui mettent l'index sur des problèmes de gestion mais surtout des transactions douteuses, qui foulent du pied les principes les plus élémentaires en matière d'acquisitions foncières.

A la page 159 du rapport, dans la partie "Acquisitions onéreuses", les auditeurs de la Cour des Comptes se focalisent sur l'acquisition d'un terrain sis sur la Voie de dégagement Nord et deux terrains à Bambilor. Le tout représentant une transaction sur plus de 12 milliards de francs Cfa. Décortiqué, cela donne le schéma suivant. "Le terrain sur la VDN, d'une superficie de 6 305 mètres carrés, a été acheté auprès de la Sipres au prix de 325 000 francs le mètre carré, soit un montant total de 2 049 125 000 francs Cfa". Ce, malgré le fait que "les propositions contenues dans les revues spécialisées en matière immobilière tournent autour de 175 000 /200 000 francs Cfa le mètre carré.

Micmac... au mètre carré

La Cour des Comptes relève dans la même veine que le terrain de Bambilor, d'une superficie de 150 hectares, a été acquis auprès de EGBOS au prix de 7000 francs le mètre carré, soit un

montant de 10 milliards de francs Cfa. Seulement, "selon une étude effectuée par des experts immobiliers, sur commande de la CSS et confirmée par la note de présentation du Directeur général au Conseil d'administration, le prix au mètre carré de ce terrain non encore viabilisé pouvait être fixé à 6000 francs le mètre carré, soit une différence (ndlr, sur le montant total) de 1,5 milliard de francs Cfa. Mais en fouinant davantage, les vérificateurs de la Cour des Comptes se rendent compte d'une autre faille. "En violation des dispositions précitées qui prévoient un délai d'opposition, les délibérations sur les acquisitions immobilières ont connu un début d'exécution avant le terme de la période d'approbation", c'est-à-dire 15 jours après leur réception par le ministre de tutelle technique et le ministre de la tutelle financière...". Or, relève la Cour des Comptes, "les parties cédantes, la Sipres, Egbos et la Sci Tawfikh ont reçu des avances avant l'expiration du délai d'opposition imparti aux ministres de tutelle". Précisément, "s'agissant de Egbos, l'avance lui a été versée deux mois avant les formalités notariales pour un montant de 1,5 milliard de francs Cfa qui lui a permis de procéder au règlement du prix de cession des 150 hectares.

Défaillances au niveau de la DGID, sous Amadou Bâ

Ce n'est pas tout, puisque les dispositions légales en matière de transaction foncière n'ont pas été respectées dans ces opérations par les

services du Ministère de l'Economie et des Finances. La Cour des Comptes relève que pour la situation des droits réels sur le terrain de Bambilor acquis auprès de Egbos, délivré par le conservateur de Rufisque le 11 juillet 2011, il est indiqué que "l'immeuble, objet du titre foncier N°4858 de Rufisque (...) appartient exclusivement à l'Etat du Sénégal". Le conservateur ajoute que "suivant acte administratif approuvé le 15 septembre 2008, modifié par les avenants approuvés respectivement les 16 mars 2010 et 21 octobre 2010, l'Etat du Sénégal a cédé le titre de vente à la société dénommée Entreprise générale de Bâtiment Omar Sy (Egbos) Surl, une parcelle de terrain d'une superficie de 350 hectares à détacher du titre foncier 4858/R". Cet avenant, regrettent les vérificateurs, "est intervenu alors que l'acte notarié relatif à la vente par Egbos à la CSS avait déjà été établi, presque trois mois auparavant". Conclusion : "Cette vente a précédé la mutation au nom du vendeur". Pire, l'illégalité de l'opération est consacrée par le fait que la vente a porté sur un terrain n'ayant pas été mis en valeur auparavant par le cédant. Sur ce point, la Direction générale des Impôts et Domaines du Ministère de l'Economie et des Finances interpellée se contente de réciter la loi sans l'appliquer. L'ex Dgid Amadou Bâ dixit : "Relativement à la vente effectuée par l'Etat au profit de la Société Egbos, elle a été réalisée en accord avec les dispositions de l'article premier de la loi 94-



Remise du rapport 2013

64 du 22 août 1994, autorisant la vente de terrains domaniaux à usage industriel ou commercial."

La Cour des comptes n'est pas convaincue par les explications fournies et bien consignées dans le rapport. "La cession d'une parcelle de terrain de 350 hectares vendu par l'Etat à Egbos comporte deux irrégularités. Elle aurait pu être autorisée par une loi (...) ensuite, "cette parcelle revendue par l'acquéreur auprès de l'Etat devrait être mise en valeur avant toute revente par ses soins".

Réponses mi-figue, mi-raisin du Dg

Le Directeur général de la Caisse de sécurité sociale a aussi tenté d'apporter des réponses aux incriminations des auditeurs. Assane Soumaré explique qu'il est "admissible que des écarts soient constatés, surtout en période spéculative, comme ce fut le cas pour la Vdn". En effet, poursuit-il, "entre le prix proposé par le vendeur, le prix de référence réglementaire, le prix expertal et le prix transactionnel, certaines différences avec des amplitudes qui peuvent être significatives sont souvent notées". Le Directeur général de la Caisse de sécurité sociale (CSS) reconnaît que même si le rapport du cabinet commis par l'Institution a recommandé un prix au mètre carré en deçà de ce qui

a été appliqué dans le cadre de Bambilor, le prix au mètre carré d'Egbos (9 000 francs) a été corrigé à la baisse pour ce qui est par exemple de la première acquisition de 150 hectares.

Mais pourquoi donc la Caisse de sécurité sociale se permet de faire des avances avant même que les opérations ne soient réellement engagées ? Ce que les auditeurs de la cour des Comptes ont qualifié d'"avances irrégulières faites lors des acquisitions immobilières". Ces opérations ne cachent-elles pas une redistribution en catimini de commissions ? Le rapport de la Cour des Comptes ne le dit en tout cas pas. Le Directeur général ne semble pas nier l'irrégularité de la procédure. Aussi se contente-t-il d'écrire dans ses réponses : "La CSS prend acte de ces observations."

Tous ces dysfonctionnements justifient aux yeux des auditeurs les recommandations faites au ministère de l'Economie et des Finances "de respecter et faire respecter les dispositions du Code du Domaine de l'Etat en matière de vente de terrains appartenant à l'Etat", au Ministre de la Justice de "faire procéder à une enquête judiciaire sur les transactions immobilières passées entre la CSS et Egbos et d'inviter les notaires au respect de leurs obligations en matière de transaction foncière". ■

LOI MODIFIANT LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ASSEMBLÉE

Des députés de l'opposition demandent l'annulation du vote

A travers une lettre adressée hier au président de l'Assemblée nationale, des députés issus de l'opposition parlementaire demandent à Moustapha Niasse l'annulation du vote de la loi portant modification du règlement intérieur de la représentation nationale. Oumar Sarr, Djibo Ka, Mamadou Diop Decroix, Abdoulaye Baldé et Thierno Bocoum, entre autres, suspectent le résultat du scrutin dont le décompte serait tout simplement faux.

■ ASSANE MBAYE

L'annulation pure et simple du vote de la loi portant modification du règlement intérieur de l'Assemblée nationale. C'est ce que veulent les députés de l'opposition parlementaire. Dans une correspondance adressée hier au président de l'Assemblée nationale, les signataires de ladite lettre dont Mamadou Diop Decroix, (Aj/Pads), Djibo Leyti Ka, (Urd), Oumar Sarr

Moustapha Niasse
(Président Assemblée Nationale)

(Pds), Abdoulaye Baldé (Ucs), Ndèye Dieynaba Gaye Ndiaye (Fsd/Bj), Seynabou Wade (Bokk Gis Gis) et Thierno Bocoum, (Rewmi), disent avoir "appris avec stupéfaction les résultats du vote de la proposition de loi modifiant la loi n° 2002-20 du 15 mai 2002 portant règlement intérieur de l'Assemblée nationale". Selon eux, "le décompte est manifestement faux". Il fait ainsi état de 150 voix exprimées sur 150 députés soit 100% de participation au vote.

"Une quarantaine de députés ne saurait approuver la loi"

Lors du vote, 142 voix dont 19 par procuration ont approuvé ladite loi. Seules 4 voix contre et 4 abstentions étaient notées. Ce qui, aux yeux de l'opposition parlementaire, "est impossible vu les absences enregistrées". "Tout le monde a pu constater que beaucoup de députés étaient absents au moment du vote et n'avaient donné aucune procuration", soutiennent ces députés de l'opposition parlementaire. Toujours, selon ces derniers, "au moins, une quarantaine de députés ne sauraient approuver la proposition de cette loi très liberticide".

D'ailleurs, les libéraux du Parti démocratique sénégalais renseignent que "dix députés du groupe parlementaire "Libéraux et Démocrates" étaient absents de l'hémicycle au moment du vote et certains avaient dénoncé cette proposition de loi". Ce qui fait qu'au total, "aucun député du groupe n'a approuvé cette loi".

S'agissant des députés non inscrits, poursuit la lettre, "deux responsables

de partis signataires de la lettre adressée à Moustapha Niasse ont vigoureusement dénoncé la proposition de loi". Au moins, soulignent les opposants, "une quinzaine de non-inscrits sur les dix-neuf n'ont pas approuvé la proposition de loi".

Allant plus loin, Oumar Sarr, Mamadou Diop Decroix, Abdoulaye Baldé et Thierno Bocoum, pour ne citer que ceux-là, soulignent que "beaucoup de députés du groupe parlementaire Benno Bokk Yaakaar sont intervenus à la tribune pour dénoncer de vive voix la proposition de loi, deux viennent d'ailleurs de démissionner". "Il est inacceptable et indigne d'une Assemblée comme la nôtre de comptabiliser tous les députés absents au moment du vote comme des personnes qui ont approuvé la proposition de loi", condamnent-ils. Non sans estimer que "le vote, manifestement irrégulier, doit être considéré comme nul et non avenue". Ainsi, demandent-ils à Moustapha Niasse "d'organiser un nouveau vote avant de transmettre la proposition de loi au président de la République pour promulgation". ■

ENRICHISSEMENT ILLICITE

La défense dénonce un patrimoine gonflé et surévalué

Après les plaidoiries à charge de l'Agent judiciaire de l'Etat et des avocats de l'Etat et le réquisitoire à charge du parquet spécial, hier, c'était au tour des avocats de Tahibou Ndiaye et sa famille de plaider pour démonter l'accusation. La défense a demandé la relaxe et accuse leurs adversaires d'avoir gonflé et surévalué le patrimoine des prévenus.

■ FATOU SY

Selon Me Mouhamed Seydou Diagne, la Cour de répression de l'enrichissement illicite (CREI) "à tous les éléments" pour relaxer Tahibou Ndiaye ainsi que son épouse et ses deux filles. Mieux, de l'analyse de son confrère Me Abdourahmane So dit Lénine, le procès n'aurait pas dû avoir lieu. "Rien qu'en se référant au non-lieu sur la corruption, ils ne devaient pas être à cette barre, car la corruption, c'est le lit de l'enrichissement illicite", a argué l'avocat. Etant entendu que ce n'est pas le cas, la défense plaide la relaxe pure et simple, d'autant plus qu'elle estime que ni le parquet spécial, ni l'Agent judiciaire de l'Etat, ni les conseils de l'Etat n'ont apporté la preuve de l'enrichissement illicite. Pis, selon les arguments développés par les conseils de Tahibou Ndiaye et de sa famille, leurs accusateurs ont prêté à leurs clients plus qu'ils n'en ont. "On leur a prêté un patrimoine artificiellement gonflé", a fustigé Me Demba Ciré Bathily.

A ce propos, Me So a dénoncé une surévaluation des villas de Tahibou Ndiaye, en citant comme exemple la villa des Almadies. "L'expert du Procureur l'a évaluée à 1,440 milliard. Il a dit qu'il pouvait la construire avec 750 millions, mais moi je dis qu'il fait 200 millions", a-t-il déclaré, tout en révélant que l'expert n'est jamais entré dans la maison. "Il est passé devant, à



côté, a pris des photos", a révélé Me So. Outre la surévaluation, la défense n'a pas apprécié le fait que le parquet spécial ait refusé d'évaluer les biens à partir de leur valeur d'acquisition. "Ce que mon père a dépensé pour acheter sa maison, est aujourd'hui multiplié par 10 ou plus, car les temps ont changé. Mon père était magistrat, un fonctionnaire de l'Etat, alors si on lui demandait à se justifier, va-t-il justifier le prix actuel qui, aujourd'hui, avec le site Mermoz, est devenu une zone commerciale ?" s'est interrogé Me So, en guise d'explication.

"La loi n'exclut pas la libéralité, sauf..."

La défense a également battu en brèche l'argument du parquet et de la partie civile affirmant que les donations et les libéralités ne sauraient être un justificatif. Dans ce sens, Me Pape

Samba So a accusé le parquet spécial d'avoir fait une mauvaise interprétation de la loi. "La libéralité n'est pas exclue, sauf si le don est d'origine illicite", a-t-il rectifié avant de renvoyer le parquet à la jurisprudence Karim Wade. "Dans votre arrêt, si vous avez rejeté les dons offerts par son père, c'est parce que vous avez estimé que les dons ont été reçus au nom du peuple sénégalais", a souligné Me So. "La loi dit que la preuve de la liberté ne suffit pas, mais il faut la compléter", a renchéri Me Ramatoulaye Bathily. Et Me Seydou Diagne d'ajouter : "Ce qui est interdit, c'est que la libéralité justifie la totalité du patrimoine." Par conséquent, il estime que Tahibou Ndiaye a bel et bien justifié son patrimoine. Me Bathily trouve injuste que l'ex-Dg du Cadastre soit condamné. Surtout qu'à son avis, Tahibou Ndiaye

"n'a pas commis un délit mais on veut faire de lui, une victime expiatoire de tout un système".

"La comparution de sa famille est excessive, abusive et vexatoire"

S'agissant de l'épouse et des deux filles, les conseils de la défense ont soutenu que le parquet spécial n'a pas prouvé en quoi elles sont complices. "Ndèye Aby Diongue est commerçante, depuis 17 ans. Elle a sillonné la Gambie, la Turquie, et même Karachi sous les balles pour gagner sa vie et elle a reçu des dons", a soutenu Me Ramatoulaye Bâ Bathily pour justifier le patrimoine de l'épouse de Tahibou Ndiaye. Il s'y ajoute, selon Me Bathily, que rien n'interdit à un époux de faire des largesses à sa femme. "Qui d'entre nous ne voudrait pas être plus nanti pour offrir plus à sa femme ? Moi, si je le pouvais, j'offrirais un gratte-ciel ou une île à la mienne", a lancé l'avocat qui a obligé ses confrères à tourner leur regard vers sa consœur et femme. Très en verve, l'avocat de conclure : "Ces braves dames n'ont pas leur place ici. Elles ont été jetées en pâture. Leur comparution est excessive, abusive et vexatoire". Partant du fait que les deux filles sont poursuivies à cause de deux immeubles, Me Abdourahmane So dira qu'aucun texte n'interdit à qui que ce soit d'avoir plusieurs terrains.

Me So va continuer sa plaidoirie aujourd'hui à partir de 9 heures. ■

MÉDIATION PÉNALE

Les avocats de Tahibou crient au scandale

Lors de sa plaidoirie hier, Me Pape Samba So est largement revenu sur la médiation pénale "très contestée" entre Tahibou Ndiaye et le parquet spécial.

■ FATOU SY

"Nous n'avons jamais été demandeurs d'une médiation pénale", a précisé Me Pape Samba So, dès l'entame de sa plaidoirie. Selon l'avocat, non seulement la défense n'y a pas été associée, mais leur client y a été contraint. A l'en croire, le parquet spécial avait déjà préétabli un procès-verbal de

médiation pénale qu'il a fait signer à Tahibou Ndiaye à leur insu. Ce qui constitue à ses yeux un "scandale". Pour étayer ses propos, l'avocat a relevé la confusion faite sur son prénom. "Jamais je ne me présenterais sous le nom de Gaby qui est mon surnom. Si j'étais présent, comme mentionné, mon véritable nom qui est Pape Samba So y figurerait", a-t-il argué. Revenant sur les conditions dans lesquelles son client a

signé le PV, la robe a expliqué qu'ils (les avocats) étaient dans une salle, tandis que Tahibou Ndiaye était "séquestré dans le bureau du Procureur spécial et forcé à signer".

Ce qui l'a écœuré le plus, c'est le fait que le PS leur ait fermé la porte, à lui et feu Me Moustapha Diop, lorsqu'ils ont voulu entrer. Plus grave, l'Agent judiciaire de l'Etat est venu, selon ses dires, leur laisser croire que Tahibou l'avait mandaté pour leur dire qu'il n'avait plus besoin de leurs services. Pour en avoir le cœur net, ils ont demandé une confirmation de la part de leur client, mais Tahibou Ndiaye ne s'est présenté que 3 heures plus tard. "Il était très irrité lorsque feu Me Moustapha Diop lui avait fait part de la situation", a révélé Me So. Et de poursuivre : "Il a confié qu'il a été contraint de signer le Pv de médiation pénale, car un patron d'organe de presse



Tahibou Ndiaye

est venu lui dire que son enfant a tenté de se suicider en sautant du balcon". L'avocat trouve cela "scandaleux", dès lors qu'on leur avait interdit l'accès du bureau.

Par ailleurs, le conseil s'est inscrit en faux contre les affirmations du parquet spécial selon lesquelles

BACCALAUREAT TECHNIQUE À SAINT-LOUIS 6 candidats exclus pour tricherie

Le baccalauréat technique à Saint-Louis est secoué par une rocambolesque affaire de tricherie. Et l'examen qui se déroule cette année au lycée technique André Peytavin restera dans les annales de l'histoire de l'éducation et surtout du baccalauréat. Au moins 6 candidats ont été exclus pour usage de documents non autorisés en salle, fraude sur l'identité, mais surtout pour utilisation de téléphones portables pendant le déroulement des épreuves. Quatre candidats ont été pris pour tricherie et fraude, dès la première journée. Deux autres sont tombés le second jour, lors de l'épreuve de la comptabilité.

Ces candidats, en majorité des garçons, sont tombés dans les filets des surveillants et du président de jury qui ont fait preuve de beaucoup de vigilance durant tout le déroulement de l'examen. Les candidats malheureux exclus, après avoir été découverts, n'ont fait montre d'aucune résistance pour reconnaître les faits qui leur sont reprochés, tellement les preuves de leur culpabilité sont irréfutables (sms, texto avec corrigé de l'épreuve...). Un autre candidat plus téméraire a osé usurper l'identité d'une autre personne absente pour se présenter sous son nom et passer l'examen. Malheureusement pour lui, le subterfuge a été découvert. Il a été conduit à la police pour fraude d'identité.

Ces cas de tricherie affligent les professeurs. Tandis que les parents dont les enfants ont été pris sont sous le choc, depuis qu'ils ont été informés que leurs enfants ont été pris en flagrant délit de tricherie et exclus du centre d'examen. Ces 6 élèves seront traduits devant le conseil de discipline. Les sanctions risquent d'être lourdes. ■

FARA SYLLA (SAINT-LOUIS)

l'ex-Dg du cadastre s'est rétracté ensuite. "C'est une contrevérité de dire que Tahibou Ndiaye est revenu sur la médiation pénale. Les juristes chevronnés qui ont rédigé le document ont commis des erreurs, faisant que certains biens n'ont pas pu être mutés au nom de l'Etat". Sur sa lancée, Me So a apporté la réplique à la partie civile qui avait déclaré "qu'aucun patrimoine ne vaut une comparution". "Ils ont raison, car Tahibou Ndiaye voulait sauver sa famille. Ce n'est pas parce qu'il s'accroche à un patrimoine, mais il a refusé le chantage. C'est pourquoi il est là avec sa famille", a asséné Me So. Son confrère Me Saër Lô Thiam de renchérir plus tard : "A sa place, tout le monde aurait signé. C'est un homme d'honneur. On lui a dit que s'il ne signait pas, on allait mettre sa femme et ses enfants en prison." ■

PRISE EN CHARGE SANITAIRE DE HISSEIN HABRÉ

La défense saisit le Conseil de l'Ordre des médecins

Sur les ondes de RFI, le Procureur Mbacké Fall a qualifié de “faux” le malaise cardiaque de Hissein Habré dont ses conseils ont fait état, il y a quelques jours, lors d'un point de presse. En réaction à ces allégations, les avocats de Habré ont publié hier un communiqué.



Hissein Habré

■ GASTON COLY

“P remièrement, à ce jour, ni l'administration pénitentiaire, ni les responsables du ministère de la justice, ni les autres personnes impliquées, n'ont démenti les informations sur l'état de santé du Président Habré. Deuxièmement, par rapport à ces scandaleuses déclarations de Mbacké Fall, la défense prend à témoin et interpelle l'équipe de la structure “Urgences CARDIO”, le docteur Mandiogo

Ndiaye et son équipe, au total 7 personnes qui ont été appelées à 4h du matin par le docteur Abdoulaye Ndiaye, médecin de la prison”, soulignent les conseils de Hissein Habré. Qui demandent est-ce à dire que toutes ces personnes ont participé à ce que le Procureur Mbacké Fall a appelé une ruse d'avocats.

Dans cette affaire qui prend de plus en plus une tournure médicale, les avocats dénoncent une “action concertée de maltraitance”. Dans la mesure où, écrivent-ils, la direction de l'administration pénitentiaire soumise à l'autorité du Ministère de la Justice

refuse d'administrer des soins normaux à leur client. Ce faisant, la famille a initié une consultation extérieure faite par le Professeur Serigne Abdou BA, chef de la Cardiologie à l'hôpital Le Dantec. “Lors de ce rendez-vous médical, le professeur Ba a demandé le rapport médical, les examens effectués par les urgentistes et détenus par le médecin de la prison ; ce dernier a refusé de transmettre ces éléments au professeur BA. Le cardiologue a été obligé de reprendre les examens ; il a dressé un compte-rendu, et le docteur Abdoulaye Ndiaye, agissant au nom de l'administration pénitentiaire, s'est interposé pour prendre le nouveau compte-rendu et refusera de le donner au Président Habré”, dénoncent-ils.

Les avocats regrettent, qu'à ce jour, aucun élément d'information, après ce second bilan fait par le Professeur Serigne Abdou Ba, n'ait été fourni au Président Habré sur son état de santé. “Face à la violation des principes essentiels et universels que sont le droit à l'information du patient sur son état de santé, le droit d'accès à son dossier médical, mais aussi le droit d'être assisté par un médecin de son choix, libre de toute pression politique, la défense a saisi le Conseil de l'Ordre des médecins.”, informent-ils. ■

12 ANS DE TRAVAUX DE FORCES

Le Nigérien avait avalé 41 boulettes de cocaïne

Le trafic de drogue continue de dominer le rôle de la Chambre criminelle du tribunal de grande instance. Les trafiquants n'ont pas échappé au glaive de la justice.



Vincent Obi Anagor, établi au Togo, a perdu en 2009 tous ses biens lors de l'incendie de sa boutique de prêt-à-porter. Du jour au lendemain, sa vie a basculé dans la précarité. Un blanc, dit-il, lui a proposé un business consistant à transporter de la marchandise en Hollande, dans son ventre. Il n'est jamais arrivé à destination. Lors de l'escalade à l'aéroport Léopold Sédar Senghor de Dakar, il a été épinglé par les agents de l'Office central de répression du trafic illicite de stupéfiants (Ocrtis). Faisait l'objet de soupçon, on lui a demandé de faire un test urinaire qui a révélé des traces de drogue. Conduit à l'infirmerie de l'ASECNA, il a régurgité 41 boulettes de poudre blanche.

A la barre de la Chambre criminelle du tribunal de grande instance de Dakar, il a confirmé les faits tel qu'écrit dans le procès-verbal, mais, il a ajouté qu'il ne savait pas que la marchandise était de la drogue dure. Le procureur a requis une peine de 20 ans de travaux forcés assortie d'une amende de 92 millions de F CFA. Ses avocats ont longuement plaidé pour qu'une application bienveillante de la loi soit faite. Au finish, le juge a retenu une

peine de 12 ans de travaux forcés plus une amende de 80 millions.

Le chauffeur de Taxi Soulèye Ndiaye écope de 10 ans de travaux forcés

Le deuxième accusé appelé à la barre hier est un chauffeur de Taxi arrêté en 2009. Soulèye Ndiaye a raconté devant le juge qu'il revenait de Mbour, lorsqu'il a été hélé par un client. En cours de route, ils ont été pris en chasse par les forces de l'ordre. Son présumé acolyte lui a alors fait savoir que le sac contenait 60 kg de chanvre indien. Arrivé à hauteur de Rufisque, ils ont tous les deux abandonné le véhicule pour prendre la fuite.

Si le propriétaire de la marchandise illicite échappe jusque-là à la justice, le chauffeur de taxi a été appréhendé, quelques jours plus tard, à Touba Ouakam. C'est le propriétaire du taxi qui l'a dénoncé à la police, afin de récupérer sa voiture. A la barre hier, il n'a pu bénéficier de l'acquittement demandé par ses conseils. Le juge lui a infligé une peine de 10 ans de prison et une amende de trois millions de F CFA. ■

AMINATA FAYE (STAGIAIRE)

DISCRIMINATION ENTRE LES SEXES

Les femmes toujours victimes des pesanteurs sociales

Le rapport de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) montre que des pratiques discriminatoires à l'encontre des celles-ci sont toujours courantes au Sénégal. Il révèle que les femmes sont toujours victimes des pratiques d'ordre social, ethnique ou culturel.

■ ALIOU NGAMBY NDIAYE

Dans l'article 1er de la constitution du Sénégal, il est clairement mentionné que “la République du Sénégal est laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens, sans distinction d'origine, de race, de sexe, de religion. Elle respecte toutes les croyances”. Cependant, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), dans son 3ème rapport qu'elle vient de publier, déplore une certaine forme de discrimi-



Des femmes rurales en formation au Sénégal

nation entre les sexes. Et dans ce cadre, ce sont toujours les femmes qui sont victimes, car, elles sont parfois considérées

comme le sexe faible. Par exemple, au Sénégal, des milliers de jeunes filles sont victimes de mariages précoces. Pourtant, le

rapport du CEDEF souligne que “le mariage précoce n'est sanctionné qu'au civil par l'annulation du mariage”. Mais au pénal, aucune sanction n'est prévue, sauf le cas où le mari consomme le mariage sur une mineure de moins de treize ans”.

L'autre discrimination qui existe entre les deux sexes est l'âge du mariage qui est fixé, par l'article 111 du code de la famille à 20 ans pour le garçon et 16 ans pour la fille. Ainsi, le rapport demande une “harmonisation” des dispositions du Code de la famille et du Code pénal en ce qui concerne l'âge du mariage de la fille. Cela pour conformer la législation nationale à la présente Convention.

Sur un autre registre, les femmes sont aussi victimes de certaines pratiques d'ordre social ou culturel. Parmi ces pesanteurs, le rapport parcourt liste le lévirat, le sororat, l'excision, les rites de certains groupes ethniques, les interdits et tabous alimentaires, l'opposi-

tion à l'espacement des naissances par certains hommes ou groupes religieux et coutumiers et la pratique de la répudiation. En milieu rural, les femmes n'ont pas, pour la plupart, accès à la terre. Alors qu'elles constituent la majorité de la main d'œuvre rurale, “seuls 13,4 % des chefs de ménage agricole sont des femmes. Les exploitations agricoles qu'elles dirigent sont, du point de vue de la superficie, très petites”, dénote le document.

Le 3ème rapport de la CEDEF a aussi relevé des pratiques discriminatoires dans les industries alimentaires. Ce qu'il déplore est que dans ces lieux, “les femmes sont payées à la tâche alors que les hommes bénéficient la plupart du temps de salaires mensuels”. Des choses à corriger. Dans le secteur privé, le rapport note que beaucoup d'efforts restent à faire concernant l'emploi des femmes surtout celles en situation de maternité. ■

FESTIVAL SALAM

Les chanteurs religieux, vedettes de la scène musicale

Pendant une dizaine de jours, le Sénégal accueillera le festival “Salam”, une initiative de la star planétaire Youssou Ndour. Ainsi du 2 au 11 juillet, des artistes sénégalais, égyptiens, marocains et mauritaniens magnifieront la beauté des musiques religieuses musulmanes.



■ BIGUÉ BOB

Aujourd'hui, s'ouvre à Dakar la première édition officielle du festival “Salam” initié par le chanteur sénégalais Youssou Ndour. Cette rencontre doit magnifier la beauté de toutes les musiques religieuses musulmanes d'après son organisateur joint hier par EnQuête. “Dans beau-

coup de pays du monde on trouve des initiatives de ce genre. On a la nuit du ramadan à Paris. A fez il y a différentes activités qui se tiennent chaque année pendant le ramadan. Cela permet de montrer l'aspect culturel de la religion sans exagération”, informe le leader du Super étoile. Ainsi, le Sénégal aura sa grande attraction culturelle du mois béni. Cette rencontre est aussi pour

Youssou Ndour une manière de faire plaisir aux Sénégalais qui apprécient les chanteurs religieux qui reprennent des écrits de saints hommes ou des versets du Livre Saint.

Au-delà de tout cela, le roi du Mbalax souhaite à travers ce festival montrer que la religion musulmane est loin d'être “toute l'horreur à laquelle l'assimilent certains profanes actuellement”. A cause du terrorisme et du fondamentalisme, beaucoup de gens pensent que l'islam est une religion violente alors qu'il n'en est rien. “C'est une religion de paix. Tout commence par Assalamou aleykhoum. Donc, on ne prie pas seulement pour la paix de nos coreligionnaires mais pour tout le monde”, assure-t-il. Et cette première édition officielle, (puisque le festival fait son petit bout de chemin depuis 3 ans), est placée sous le parrainage du Président Macky Sall et du roi du Maroc Mohamed VI. Ce choix s'explique par le fait

que “ce sont deux pays musulmans, un statut incarné par leurs chefs”, selon Youssou Ndour.

Du 2 au 11 juillet, les chanteurs religieux seront donc les vedettes de la scène musicale sénégalaise. Et “il est possible qu'il y ait une prolongation jusqu'à la korité”, prévient l'auteur de “Serigne Mbacké Sokhna Lô”. 14 artistes aux styles différents connus et reconnus allant de Cheikh Diop Mbaye à Cheikh Bouh Diop en passant par Aïda “mou Baye” sont attendus à la rencontre. Ils pourront, à la fin de ce festival, profiter d'opportunités inespérées. “On a invité des universitaires américains à ce festival qui sera annuel. Ils découvriront ces jeunes et pourront les inviter dans leurs universités”, révèle Youssou Ndour.

En attendant, le lead vocal du Super Etoile et son équipe sont dans les préparatifs et souhaitent “améliorer les choses d'année en année”. Salam ! ■

MOUHAMED NIANG (CHANTEUR)

Tout pour Cheikh Béthio et Serigne Saliou

Mouhamed Niang est considéré par beaucoup comme le chanteur officiel de Cheikh Béthio Thioune. Il a autoproduit 5 albums, tous dédiés au guide des “thiantacounes” et à feu Serigne Saliou Mbacké.

■ B. B08

Son guide spirituel Cheikh Béthio Thioune l'avait surnommé “la révélation” à ses débuts. Depuis, Mouhamed Niang et lui ne se quittent plus. Partout où va le Cheikh des “Thiantacounes”, il est accompagné de son chanteur attiré. C'est au cours d'une tournée d'ailleurs aux USA et d'une visite au siège des Nations unies qu'effectuait le guide des “thianta” que Mouhamed Niang a pu reprendre une partie de son répertoire dans ces lieux. La marque d'attention que lui accorde le Cheikh, son jeune protégé l'apprécie à sa juste valeur. “Cheikh Béthio a beaucoup de chanteurs mais à chaque fois qu'il reçoit des personnalités, c'est à moi



PROFIL

qu'il fait appel. Aussi, quand il voyage pour des thiants, c'est généralement moi qui l'accompagne”, avoue l'auteur de “sant Serigne Saliou ba faaw”. Contrairement à certains “thiantacounes” dont les parents ne voulaient pas du tout de leur compagnonnage avec le marabout, Mouhamed Niang, en devenant disciple de Cheikh Béthio, n'a fait que suivre les traces de son pater. “Mon père et le Cheikh étaient

des collègues. Quand Cheikh Béthio a commencé ses thiants et emprunté le chemin que lui a tracé Serigne Saliou, mon père l'a soutenu. Chez nous, tout le monde est thiantacoune”, dit-il. Et même si son père n'était pas disciple de son actuel “wassila”, il aurait quand même suivi les pas de l'homme de Mermoz parce que le faire est un “ndigueul” de feu Serigne Saliou Mbacké, à l'en croire. Comme il adore les deux hommes, il ne peut que se conformer à leurs ordres. Et

pour leur rendre un hommage mérité, Mouhamed compte organiser le 24 juillet prochain un grand “thiant” au Grand-théâtre en leur honneur. Il espère recevoir ce jour-là Cheikh Béthio dans ce haut lieu de culture.

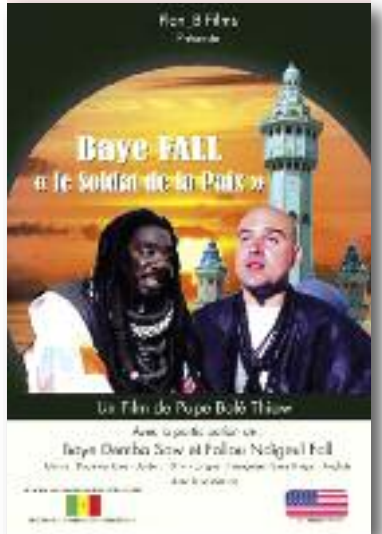
Issu d'une famille griotte avec des aïeux chanteurs, Mouhamed Niang pense que chanter était son destin. C'est ainsi que de retour à Touba, après un long séjour à Khelcom dans les champs de Serigne Saliou Mbacké il s'essaie au chant en reprenant des titres de “thiant” bien connus.

En 2006, le natif de Dakar qui a passé son enfance et son adolescence à Touba sort un premier album intitulé “koutayoul Yallà”. Seulement, c'est sa deuxième production qui le mettra au devant de la scène. Même ceux qui ne sont pas “thiantacounes” ont entonné différentes chansons de l'album “sant serigne Saliou ba faaw” tellement les textes étaient beaux et fluides sur des rythmes doux.

La voix grave du chanteur avait séduit plus d'un à l'époque. Suivent “la dernière chance”, “ker ci goudy” et enfin “wassila” ; son dernier album en date et disponible depuis début juin sur le marché. Il est composé de 10 titres. Tous parlent de relations entre les hommes et Dieu qui passent forcément par un “wassila” (ndlr représentant de Dieu sur terre selon Mouhamed Niang). Comme d'habitude, la majeure partie des chansons est dédiée à Cheikh Béthio Thioune et à feu Cheikh Saliou Mbacké. Pouvaient-il en être autrement ? ■

15ÈME ÉDITION CLAP IVOIRE

“Baye Fall” et “Sagar” choisis



C'est maintenant connu, les représentants du Sénégal à la 15ème édition du festival “Clap” Ivoire prévue du 1er au 5 septembre prochain à Abidjan sont choisis. Le jury national s'est réuni la semaine dernière pour regarder les films sélectionnés suite à un appel à candidatures lancé en mai. Après la délibération du jury Sénégal, c'est le film documentaire “Baye Fall” de Pape Bolé Thiaw et celui de fiction “Sagar” de Pape Abdoulaye Seck qui ont été choisis. L'information est donnée dans un communiqué de presse parvenu à EnQuête. Le premier film cité “suit la routine de vie de son protagoniste, un Baye Fall qui est soumis aux ordres de son guide spirituel. Il a pour objectif de sensibiliser les jeunes sur les menaces de violences qui pèsent dans la sous région et de les préparer à résister en se basant sur nos valeurs socioculturelles qui ont toujours prôné l'unité nationale et la tolérance entre les communautés”, d'après la note envoyée.

Quant à “Sagar”, il “raconte l'histoire d'Amina qui vit un traumatisme : elle est devenue folle à force de perdre ses enfants. Elle se fait un faux bébé quelle essaie de protéger envers tout et contre tout le monde, sous le regard impuissant de son mari, partagé entre son amour pour sa femme et sa dignité d'homme que sa mère ne manque de lui rappeler, dans une société sénégalaise où le regard de l'autre joue un rôle prépondérant sur la vie des gens”, indique toujours le communiqué.

Le jury composé d'Abdou Aziz Cissé et de Thierno Diagne Bâ de la direction de la cinématographie, de la réalisatrice Angèle Diabang, du réalisateur Hubert Laba Ndao et de la journaliste et critique de cinéma Fatou Kiné Sène, a fondé ses choix sur les qualités artistiques et techniques des œuvres sélectionnées. Pour chaque catégorie, documentaire et fiction, quatre films étaient en compétition. “Loin de ma terre”, de Yacine Ndiaye, “CVS” de Guistaw Fall, “L'espoir retrouvé” de Mandir Ndoeye Thiaw ainsi que “Baye Fall” étaient présélectionnés dans la catégorie documentaire. Tandis que “Muruna” de Moly Kane, “Forcé ou consenti” de Guistaw Fall, “Le dernier geste” de Mbaye Maniang Diagne et enfin “Sagar” étaient dans la catégorie fiction.

Le festival “Clap Ivoire” est un concours de courts-métrages (13 mns) ouvert aux jeunes réalisateurs des pays membre de la CEDEAO. ■

B.B08

CONFÉRENCE SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Le réchauffement global de la planète en question

La 21^e Conférence des Parties (COP21) à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUC) à Paris, en novembre et décembre prochain, se fixe un objectif clair : la signature d'un accord international contraignant pour maintenir le réchauffement global en deçà de 2° Celsius. Les Conseils économiques sociaux et environnementaux d'Afrique et de la Francophonie étaient à Dakar hier pour en discuter.



Paul Delovoy (France) et Aminata Tall (Pdte du CESE)

— OUSMANE LAYE DIOP

Les effets du réchauffement climatique inquiètent. Dans de nombreuses régions, notamment en Europe, en Afrique et en Amérique du Sud, la modification des schémas des précipitations (des pluies plus fortes mais plus rares par exemple), ainsi que la fonte des neiges et des glaces, modifient les systèmes hydrologiques, et perturbent les ressources en eau. Le stress hydrique apparaît déjà comme la manifestation la plus tangible du dérèglement climatique induit par un réchauffement global de la température. Dans certaines régions, soit le liquide précieux se raréfie, soit il est de moins bonne qualité. “1,1 milliard de personnes n'ont pas déjà accès à l'eau potable. Si le réchauffement montait à 1 degré Celsius, 8% de la population mondiale devra subir les conséquences du stress hydrique. Elle serait de 18 % si le réchauffement passe à 3 degrés”, fait savoir le président du Conseil économique social et environnemental français, Jean-Paul Delevoye, citant le cinquième rapport du Groupe International d'Expertise sur le Climat (GIEC) publié en 2014. Les conséquences sur l'agriculture sont également préoccupantes puisque d'ici 2050, avec le réchauffement climatique “8% de répercussions négatives sont à prévoir sur les récoltes de différentes cultures céréalières et vivrières de l'Afrique australe et de l'Asie du Sud”, poursuit-il. L'émission de gaz à effet de serre constitue le cauchemar pour les défenseurs de l'environnement. Le réchauffement climatique qui en résulte n'en demeure pas moins inquiétant. “Nous ne sommes pas sûrs de maîtriser la montée de la température à 2°, alors qu'advient-il si elle atteignait 3 ou 4°? L'Afrique subsaharienne et l'Asie du Sud sont les zones les plus exposées aux conséquences d'une telle configuration avec une malnutrition due à la diminution de la production alimentaire et au recul des disponibilités foncières.

Thermomètre climatique

C'est dans cette optique que les représentants des Conseils économiques et sociaux des pays d'Afrique et francophones étaient en conférence conjointe hier à Dakar autour des enjeux de la COP 21 de novembre prochain à Paris. Pour M. Delevoye, les changements climatiques interpellent un changement de comportement dans les modes de production énergétique et de consommation. “Comment le monde économique peut ne pas freiner sa croissance et sa recherche de bénéfices ?” s'étonne-t-il. Selon lui, cette violence capitaliste non maîtrisée va causer la dislocation des économies avec un lot de conséquences insoupçonnées. Malgré la reconnaissance scientifique de cette problématique, le président du CESE français pense que le volontarisme politique fait encore défaut

pour l'adoption de résolutions fermes alors que l'impact des décisions sur les générations futures est crucial. “Nous sentons qu'il n'y a pas assez de mobilisations de parlementaires qui sont tenaillés par des questions de l'économie du chômage, du terrorisme etc., mais l'événementiel ne doit pas cacher l'essentiel. Le thermomètre climatique est le thermomètre de la fièvre du monde”, déclare-t-il, ajoutant qu'une résolution non contraignante est inutile. Même si le rôle des politiques est d'instaurer

un cadre légal contraignant, Delevoye estime “qu'en réalité, ce sont les citoyens, qui par leur comportement, vont changer la donne”.

Responsabilité commune mais différenciée

Cette problématique implique des enjeux importants car touchant plusieurs domaines essentiels du développement. La rencontre autour du thème “les défis du changement climatique, les réponses et financements pour accompagner l'atténuation et l'adaptation des économies : les enjeux de la Cop 21”, a fait se poser la question au Premier ministre sénégalais “quel système adopter pour amoindrir les dérèglements que nous créons nous-mêmes” ? Proposant une palette d'incitations fiscales incitatives où chaque pays devra trouver sa voie avec un cadre réglementaire favorable, il estime toutefois que “les pays du sud ont une capacité financière limitée pour aller vers des choix d'amoindrir les effets des dérèglements”. Aussi s'est-il fait l'avocat de financements innovants et d'une responsabilité commune mais différenciée. “Les pays du Sud veulent que le leadership de la réduction (Ndlr : des gaz à effet de serre) soit pris par les pays développés en partie responsables de la crise écologique”, a déclaré Mahammad Dionne, ajoutant que les politiques d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques seront supportés en dehors du budget national. ■

1442 et 1443, deux nouveaux numéros gratuits pour le service client



La Sonatel informe son aimable clientèle de la mise en service de deux nouveaux numéros dédiés au service client, en plus du 1441 déjà disponible pour les clients Orange Prépayé et Kirène avec Orange.

Ainsi :

- le 1442 pour les clients du fixe, de l'Internet et de la TV d'Orange ;
- le 1443 pour les clients Abonnements et Forfaits mobile (Orange Téranga, Forfaits Mobile, Forfaits Bloqués mobile et Réseau Privé d'Entreprise).

La mise en place de ces nouveaux numéros entre dans le cadre de la simplification du parcours de nos clients pour une meilleure prise en charge de leurs demandes.

La Sonatel réitère sa volonté permanente de garantir à l'ensemble de ses clients une utilisation simple de ses différents services et l'amélioration de leur quotidien.

Ces deux nouveaux numéros de service client sont disponibles depuis le vendredi 5 juin 2015 à 8h.



la vie change avec orange™

EXAMEN D'ENTRÉE EN SIXIÈME ET DU CFEE À DAKAR

Les épreuves jugées abordables

L'examen d'entrée en sixième et de Certificat de Fin d'Etudes élémentaires (CFEE) a démarré hier. Pour le moment, aucune anomalie n'a été décelée dans les centres d'examen à Dakar.

■ EL HADJI FALLILOU FALL (STAGIAIRE)

C'était hier le démarrage des épreuves pour l'examen d'entrée en sixième et de certificat de fin d'études élémentaires (CFEE). Comme partout au Sénégal, les élèves de Dakar ont sacrifié à la tradition. Au quartier Point E, un seul centre d'examen a été établi. Devant la porte d'entrée de l'établissement scolaire, un policier veille sur les entrées et la quiétude des lieux.

A l'intérieur, à quelques pas de la porte d'entrée, des enseignants sont assis sur des chaises, d'autres couchés sur une natte. Ce sont eux qui avaient assuré la surveillance durant le matin. Pendant l'après-midi, les surveillants du matin font le travail de secrétariat ou assistent si nécessaire leurs camarades qui sont dans les salles de classe. Les autorités ont affecté 39 enseignants pour assurer le bon déroulement des épreuves.

Dans cette ambiance, Waly Ndiane, le chef de ce centre, et deux de ses collaborateurs parcourent les salles pour voir si tout se passe normalement. Agé de plus d'une cinquantaine d'années, il porte des lunettes et un caftan marron. Il tient en même temps un stylo et une feuille à la main droite pour recenser les élèves absents. "Les choses se passent très bien. On n'a pas rencontré de difficultés depuis le démarrage des épreuves. La Division des examens a fait son rôle. Les sujets répondent en qualité et quantité", dit-



il. Son avis est partagé par ses collègues. Certains ont acquiescé, d'autres ont émis des commentaires pour étayer ses propos.

Cependant, Waly Ndiane souligne que trois élèves sont absents depuis le démarrage des épreuves. "On a constaté la non-présence de deux garçons et d'une fille. En général, on ne connaît pas le motif de l'absence des élèves pendant les examens. Les parents ne viennent jamais donner les raisons. Ce qui fait qu'on ne va que constater et le mentionner dans les rapports", précise-t-il.

Son collègue Aïssata Ndiaye qui fait partie des enseignants assurant la surveillance le matin s'est prononcée sur les épreuves. Selon elle, elles sont abordables puisqu'elles ne sortent pas du programme. D'après elle, les autorités ont tenu "peut-être" en compte les grèves des enseignants pour puiser dans les leçons enseignées en début d'année. "Les épreuves sont à la portée des élèves. Par contre, je regrette les numéros mis sur les feuilles avec l'épreuve de langue et communication.

Cela a un peu perturbé les élèves. On leur a demandé d'écrire une lettre en 10 lignes. Certains n'ont pas pu mentionner des éléments faisant partie intégrante de l'écriture d'une lettre", note-t-elle.

Du côté des élèves, le sentiment le plus partagé est la facilité des épreuves. Ass Malick, interrogé après sa sortie de la salle d'examen, relate avec assurance que les épreuves sont faciles. "On a traité en classe des leçons qui ont pris en compte les épreuves. Je suis confiant par rapport à l'issue des examens", mentionne-t-il. Même si certains de ses camarades étaient modérés dans leur discours, ils ont affirmé que les épreuves étaient abordables.

La même situation décrite dans le centre d'examen de Point E est similaire à celle qui prévaut à l'école "Mère Jean Louis Dieng" de Fass et à l'école "Aliou Codou Ndiaye" de la Gueule-Tapée. Pour le moment, aucune anomalie ni un cas de tricherie n'a été noté dans les centres visités. Les épreuves se poursuivent aujourd'hui. ■

LICENCIEMENT DU MÉDECIN-CHEF DU CENTRE DE SANTÉ DE GRAND DAKAR

Ses collègues exigent son rétablissement sans condition

Le collectif des médecins-chefs des centres de santé du département de Dakar demande le rétablissement de leur collègue du centre de santé de Grand Dakar licencié par le maire de la commune. Il menace d'aller en débrayage, si le problème n'est pas réglé.

■ VIVIANE DIATTA

C'est un collectif des médecins-chefs des centres de santé du département de Dakar très en colère qui a fait face hier à la presse. Il ne demande qu'une chose, le rétablissement sans condition de leur collègue du centre de santé de Grand Dakar licencié depuis le 12 juin, par le maire de la commune Jean Baptiste Diouf, dans ses droits. Et ce, dans les plus brefs délais. Il menace de paralyser le système si le problème n'est pas réglé. "Nous dénonçons au maire de la commune le droit de licencier arbitrairement un fonctionnaire de l'administration sénégalaise, surtout quand il utilise des prétextes aussi fallacieux que ceux qu'il a mis en avant", a fustigé

Docteur Mbaye Paye, porte-parole du jour. "Comment un maire d'une commune peut-il licencier un médecin, sous prétexte qu'il a refusé de congédier deux agents de santé communautaires qui relèvent de l'autorité du comité de santé, dans le cadre du dispositif de mobilisation des ressources communautaires au profit de la santé ?" s'interroge-t-il.

Ainsi, le collectif demande "la suspension du redéploiement des travailleurs municipaux aux nouvelles communes qui est une substitution d'employeur, et notre réintégration à la Ville de Dakar qui est notre employeur. Mais aussi, nous voulons l'amélioration de nos conditions de travail et de vie et le respect des droits et libertés". Selon lui, l'article 44 du titre V de la loi

n°2011-08 du 30 mars 2011 relative au statut général des fonctionnaires des collectivités locales stipule que les sanctions des premiers et deuxièmes degrés sont prononcées sans consultation du conseil de discipline. Mais auparavant, le fonctionnaire est mis à même de présenter par écrit ses explications sur les faits qui lui sont reprochés.

En outre, Docteur Mbaye Paye précise que le transfert de compétence santé aux collectivités locales ne peut, en aucune manière, vouloir dire que les maires de commune, même au cas où ils seraient des professionnels de la santé, sont chargés de la gestion quotidienne des structures sanitaires. Pour Docteur Maguette Ndiaye, médecin-chef du centre de santé Gaspard

DÉLOGÉS DE LEURS TENTES ET DES COULOIRS DU PAVILLON A

Les étudiants veulent un recasement dans les pavillons

Les étudiants qui squattaient les couloirs du pavillon A sous des tentes ont été déguerpis hier. Ils refusent de quitter à moins d'être logés dans les pavillons qui sont fermés.

L'université Cheikh Anta Diop de Dakar a renoué avec les perturbations. Un déguerpissement matinal a eu raison du calme des étudiants qui squattaient les couloirs du pavillon A, en y installant des tentes de fortune. A 10h, les tas de pierres jouxtant la devanture du Centre des œuvres universitaires de Dakar (Coud) en disaient long sur les échauffourées de la matinée. Des groupes qui se sont formés çà et là, des voix s'élevaient de temps en temps pour dénoncer une "injustice". Mais malgré la foule monstre, impossible de trouver un interlocuteur. Les uns et les autres vocifèrent contre leurs conditions de vie, mais personne ne veut prendre la responsabilité de se prononcer, de peur d'aller à l'encontre du groupe.

"Les chambres sont louées à des cordonniers, des vigiles, des boutiquiers"

Finalement, Mouhamed Guèye, étudiant en Licence 3 au département d'Anglais, va prendre la parole et parler au nom de ses camarades. "L'administration du Coud nous a réveillés avec des vigiles, pour déloger les étudiants qui passent leurs nuits dans les couloirs du pavillon A sous des tentes. Ils ont emporté nos bagages et tout notre matériel", déclare-t-il la gorge nouée par la colère. Chargeant l'administration du Centre des œuvres universitaires qui, dit-il, préfère mettre à l'écart les étudiants pour loger des tiers, il dénonce : "Ceux qui travaillent à la direction du Coud ont vendu des lits et ont logé des cordonniers, des vigiles, des boutiquiers... Pendant ce temps, des étudiants sont en train de vivre dans les couloirs dans des conditions très précaires."

Mohamed de dire qu'il est impensable qu'ils quittent leurs logements de fortune. Il est d'avis que ce déguerpissement est lié à la venue prochaine du chef de l'Etat, Macky Sall dans le temple du savoir.

«Nous pensons que le président de la République doit connaître la réalité du milieu étudiantin. Aujourd'hui, nous avons des pavillons fermés, alors que des étudiants n'ont pas où loger. La faute revient à l'administration du Coud qui préfère vendre les chambres à des tiers qui ne sont même pas des étudiants», tonne Mohamed, l'amertume sur le visage. Sur la saisine de leurs affaires, il menace : "S'ils ne nous rendent pas nos bagages, nous allons barrer la route au président Macky Sall pour dénoncer cette injustice et paralyser la circulation sur l'avenue Cheikh Anta Diop. Depuis le début de l'année, nous sommes dans les couloirs et nous continuerons à y vivre. Nous ne sommes pas prêts à quitter les lieux. Ils n'ont qu'à nous recaser dans les pavillons, s'ils veulent."

Du côté du Coud, on évoque des questions d'ordre sanitaire. "Si on laisse faire, cela risque de poser une question d'hygiène et de santé publique qui touche tous les étudiants. Cela risque également d'empêcher la circulation des personnes au niveau des couloirs du pavillon A", explique Khalifa Diagne, chef du département de gestion des cités universitaires et de la vie étudiantine. Il souligne qu'aucun étudiant n'a été délogé. Que ce sont les tentes érigées à l'intérieur du pavillon A qui ont été saisies. A ce propos, il laisse entendre que les étudiants pourront les reprendre à condition de les ériger hors du Pavillon A.

Par ailleurs, le chef de département affirme qu'aucune chambre ne peut être louée à quelqu'un qui fait du commerce. Il renvoie la balle aux étudiants et souligne que ce sont eux qui lèguent leurs chambres, sans l'aval du Coud. "Il n'y a pas moins de deux semaines, nous avons pris deux étudiants dont l'un avait fait une transaction avec l'autre pour tenir un commerce dans une chambre", a-t-il précisé. ■

HABIBATOU TRAORE (STAGIAIRE)

Camara, cet acte posé par le maire découle de son incompréhension manifeste des textes de la décentralisation. "Il ne connaît rien et nous doutons même de sa gestion de la mairie. Il ignore totalement les dispositifs réglementaires de l'acte III de la décentralisation. Le personnel de santé n'est pas en sécurité et nous allons lutter contre lui", fulmine-t-il.

L'acte III au banc des accusés

La conférence de presse a aussi été une occasion pour faire le procès de l'Acte III de la décentralisation qui, selon Docteur Mbaye Paye, est à l'origine de tout ce problème. Il estime que cette nouvelle politique, dont l'idée peut être jugée bonne, a été précipitée et n'est pas cohérente dans ses principes et pas performante dans sa mise en œuvre. Une thèse soutenue par le secrétaire général adjoint de la fédération générale des travailleurs du Sénégal (FGTS), Mamadou Cissokho, qui estime que l'Etat a failli avec cette réforme. A l'en croire, cet acte III de la décentralisation n'est rien d'autre qu'un recul de la démocratie. Car depuis sa mise sur pied, les travailleurs

des collectivités locales ne font que vivre un calvaire.

"Elle a été faite dans l'impréparation la plus totale et dans la précipitation. Il n'y a pas eu d'étude d'impact ni rien. Cette réforme est venue désarticuler toute l'architecture des collectivités locales du Sénégal. Nous estimons qu'en responsable, normalement, ce qui devait se passer, c'est de discuter avec les acteurs, les impliquer pour voir les tenants et les aboutissants. Les conséquences sont là, c'est la précarité, l'absence de couverture dans la collectivité, dans la gestion même du personnel et tout ce qui s'ensuit, parce que les structures d'accueil n'étaient pas encore prêtes pour recevoir les travailleurs. Ce sont les communes d'arrondissement qui ont été érigées en commune de plein exercice. Certains maires ont dit qu'ils ne pourront plus payer les salaires, parce qu'ils n'ont pas cet argent", constate M. Ndiaye. Avec ses collègues, Mamadou Cissokho demande à ce qu'on retourne les travailleurs là où ils étaient. C'est-à-dire à la Ville de Dakar. "Quand on commet une erreur, il faut avoir l'humilité de le reconnaître", dit-il. ■

horoscope

Bélier
 ☿ **Relationnel** : l'amour vous portera. Pour certains, la sensualité, la douceur et le partage seront au rendez-vous. ♀ **Quotidien / Boulot / Argent** : même si vous êtes animé d'une belle énergie, ce jeudi ne sera pas pour autant des plus simples. ♣ **Bien-être** : du stress et de la fatigue en perspective.

Taureau
 ♀ **Relationnel** : très belle journée pour vous ouvrir à d'autres relations ou pour parler vacances, voire même voyage. ☹ **Quotidien / Boulot / Argent** : ce jeudi vous verra prendre des risques, repousser vos limites et élargir vos horizons. 🍷 **Bien-être** : vous savez que vous devrez éviter les excès et vous ne ferez rien qui pourrait casser votre équilibre.

Gémeaux
 ☿ **Relationnel** : aujourd'hui, vous réfléchirez à la façon dont vous souhaitez ou dont vous souhaiteriez vous investir dans votre vie amoureuse. ♎
 ☼ **Quotidien / Boulot / Argent** : excellente journée pour parler argent, pour mettre à plat vos comptes ou pour envisager de revoir votre rythme de travail. ♋ **Bien-être** : vous ne serez pas à l'abri de moment de stress.

Cancer
 ☼ **Relationnel** : vous aurez envie d'avoir une autre vision de votre couple ou de votre vie amoureuse. Ainsi, ce jeudi vous verra vous poser les bonnes questions. ☹ **Quotidien / Boulot / Argent** : belle journée pour revoir une collaboration ou une association. Pour d'autres, vous serez en quête d'une amélioration de vos conditions de travail. 🍷 **Bien-être** : aujourd'hui, les autres pourraient être source de stress.

Lion
 ☼ **Relationnel** : toujours porté par la même énergie, vous serez bien dans votre vie amoureuse ou sociale. ☼ **Quotidien / Boulot / Argent** : vous vous efforcerez de stabiliser tous les secteurs de votre activité. 🦁 **Bien-être** : vous serez caractérisé par la joie de vivre.

Vierge
 ☿ **Relationnel** : vous aurez envie de faire le point sur votre cercle amical ou sur votre vie amoureuse. ☿ **Quotidien / Boulot / Argent** : vous serez ouvert à l'imprévu. Pour certains, vous saurez saisir les opportunités qui se présentent à vous. ♄ **Bien-être** : vous serez très à l'écoute des besoins de votre organisme.

Balance
 ☿ **Relationnel** : pour certains, ce jeudi vous verra très partagé entre votre vie familiale, votre vie personnelle et votre vie professionnelle. Un choix s'impose ! ☿ **Quotidien / Boulot / Argent** : journée intense qui vous trouvera plus stressé et plus irritable. ♀ **Bien-être** : vous aurez besoin de prendre du recul face à une situation.

Scorpion
 ✳ **Relationnel** : belle journée pour accepter une invitation de dernière minute. Pour d'autres, vous saurez ouvert aux échanges. ☹ **Quotidien / Boulot / Argent** : ce sera un jeudi chargé mais particulièrement intéressant. ♣ **Bien-être** : veillez à bien gérer votre capital énergétique.

Sagittaire
 ☿ **Relationnel** : toujours aussi ouvert, vous serez heureux de faire des rencontres et d'aller vers les autres. ♄ **Quotidien / Boulot / Argent** : vous profiterez de ce jeudi pour vous organiser différemment. ♃ **Bien-être** : vous fuirez la monotonie et l'ennui.

Capricorne
 ♄ **Relationnel** : vous ferez peut-être un peu moins d'efforts dans vos échanges avec les autres. D'autres auront du mal à reconnaître leurs torts. Pour certains, vous serez plus observateurs et donc plus à l'écoute de vos proches. ☹
 ☼ **Quotidien / Boulot / Argent** : vous posséderez une juste analyse des choses ou des situations. ⚡ **Bien-être** : vous serez peut-être en proie à du stress ou à quelques moments d'anxiété.

Verseau
 ☿ **Relationnel** : les astres protégeront toujours votre vie amoureuse ou sociale. ♀ **Quotidien / Boulot / Argent** : aujourd'hui, plus que jamais, vous ne devez rien laisser au hasard et vous devrez faire preuve de prudence. ♁ **Bien-être** : malgré une certaine bonne humeur, vous serez très sensible au stress.

Poissons
 ✂ **Relationnel** : même si vous vous montrez parfois critique, vous serez plus à l'écoute de vos proches ou de votre entourage. ☹ **Quotidien / Boulot / Argent** : vous vous efforcerez d'avancer dans vos projets du moment et vous serez en quête de mieux. 🍷 **Bien-être** : aujourd'hui, la gaieté et la joie de vivre devraient rythmer ce jeudi.

SUDOKU N° 865

MOTS FLÉCHÉS N° 1177

SUDOKU N° 864

4	3	9	6	5	7	2	1	8
6	7	1	9	2	8	3	5	4
5	8	2	4	1	3	6	7	9
8	2	3	5	7	6	4	9	1
9	5	7	1	3	4	8	6	2
1	4	6	8	9	2	5	3	7
2	9	5	3	8	1	7	4	6
7	1	4	2	6	5	9	8	3
3	6	8	7	4	9	1	2	5

			1		8		7	
		2			5			
		8		7	9			
3			2			4	9	
9				3			5	
	4				1		2	
	1						8	
8								6
	5			4		9		1

HEURES DE PRIÈRES

HEURES DE MESSE	HEURES DE PRIERES
• Cathédrale : 7H	MUSULMANES
• Martyrs de l'Ouganda :	• Fadiar : 05:44
6H30-18H30	• Tisbar : 14:15
• Saint Joseph :	• Takussan : 17:00
6h30 - 18h30	• Timis : 19:50
	• Guéwé : 20:50

Ville de Bolivie

ASSOMMER	DECHARGE	MALFAÇON	RASEE
ATTITUDE	DISCIPLE	MANSARDE	REVERDIR
BENIN	DOCTE	MONOKINI	RUGOSITE
BOÎTE	EFFET	PAMPA	SEMBLANT
BONHOMIE	ESSIEU	PAPILLON	SEQUELLE
CITRONNE	EXPLOITE	PELERINE	STOPPEUR
COFFRAGE	FESTIF	PIANISTE	STORE
COMPTINE	LEGMIER	PRESTIGE	SURPLOMB
CONFIAIT	LEZARD	PRIMITIF	TERRIBLE
COURTAUD	LONGUE	RACCORDE	VIGNE

ENIRELEPCOURTAUDSMO
ELOSEQUELLELEGUMIEROE
EDPCEDROCCARASEFNNT
UAUIANETNALBMESSFIOI
GEATGFGNEXPLOITEKOC
NTSSISLIRGTBAAPLTIB
OSSUTTIAVAIDNMEAINO
LIQEROTDMRHOTZPFSIN
LNMIOPRARFECACEAONH
IAMSNPLECFPRESTIGEO
PIESNETOFODRTDUEUBM
APREEUZEMCFITIMIRPI
PREVERDIRBFMANSGARDE

MOTS MELÉS • N° 486

Moyen de transport

VÉHICULE

PS-APR

Mortal kombat

La situation politique sénégalaise est dominée aujourd'hui par une guéguerre au sein de certaines coalitions comme le BBY ou par des tentatives de retrouvailles entre partis politiques. Avec comme ligne de mire l'élection présidentielle de 2017 ou 2019 selon les bons vouloirs du Président de la République. Et les attaques et contre-attaques fusent de partout et dirigées principalement contre les potentiels adversaires du Président Macky Sall ou contre lui-même. C'est ainsi qu'une certaine tension est née et enfle entre le Parti Socialiste et l'APR. Depuis l'affirmation d'une candidature à la prochaine élection présidentielle par le PS la cible préférée de beaucoup d'attaques est le maire de Dakar Khalifa Ababcar Sall.

En effet tous les observateurs de la scène politique nationale, dans leurs analyses les plus profondes, le considèrent comme un potentiel candidat à l'élection présidentielle prochaine. On le voit comme l'adversaire le plus dangereux pour l'actuel locataire du palais de Roume. Dès lors quoi de plus normal pour les tenants du pouvoir que de vouloir le "casser". C'est ainsi que le pouvoir actuel, conscient des conséquences des résultats obtenus par Kalifa à Dakar, cherche coûte que coûte à réduire sa marge de manœuvre comme maire. Pour ce faire plusieurs faits peuvent être notés depuis 2012 juste après l'élection du Président Macky Sall entre autres :

➤ L'Acte III de la Décentralisation qui est arrivé en dépouillant la Ville de Dakar de sa substance et rendant l'élection d'un maire à Dakar plus compliqué en supprimant la liste de Dakar ; le maire devant être élu par les élus venant des différentes communes érigées en communes de plein exercice. Idem pour d'autres localités comme Thiès, Guédiawaye, Pikine. Ceci pour confirmer ce fameux plan MIK (éliminer Malick Gakou, Idrissa Seck et Khalifa Sall). Le département de Dakar n'a pas de liste.

➤ Financement de tous les responsables de l'APR en moyens énormes pour déboulonner tous les élus de l'opposition comme ceux de BBY occupant des postes de maires ou de présidents de conseil départemental ou régional.

➤ Instrumentalisation de Madame le Premier Ministre de la République pour éliminer Khalifa à Grand Yoff en 2014 lors des locales.

➤ Blocage du vote des enseignants à Dakar lors des locale car supposés favorables à Khalifa à cause de sa politique dans les écoles (le lait, le kit sport, la santé, les tenues)

➤ Mise sur pied de certains ministères chargés d'agir à la place des collectivités locales eu égard à certaines de leurs compétences avec beaucoup de moyens financiers (celui de Diène Farba cadre de

vie avec le pavage)

➤ Blocage de l'emprunt obligataire de vingt milliards de la Ville de Dakar.

➤ Faible dotation en ressources financières et iniquité dans la mise en place des fonds de dotation.

En plus une campagne de dénigrement est orchestrée par des responsables de l'APR pour le discréditer au niveau de l'opinion publique nationale et les attaques contre sa personne sont monnaie courante depuis un certain temps et particulièrement depuis l'annonce d'une candidature du PS pour la prochaine élection présidentielle. Il est aujourd'hui difficile de suivre les tenants du pouvoir dans leurs propos (Premier Ministre, ministres, responsables politiques au plus haut niveau) sans trouver des attaques contre le PS ou contre Khalifa. Les membres de l'APR trouvent anormal que le PS puisse présenter un candidat contre Macky Sall en 2017 ou 2019 par solidarité gouvernementale (le PS est présent dans le gouvernement) et par loyauté de partenariat.

Ils reprochent aussi aux alliés de s'adresser au peuple sénégalais pour donner leurs points de vue sur la situation politique, économique et sociale du pays.

Le maire de Yoff, bras armé de l'APR pour abattre Khalifa Sall à Dakar, parle des délégués de quartier désignés par Khalifa qu'il peut démettre.

Le ministre conseiller spécial du Président de La République Abdou Aziz Diop qui commet un délit d'initié parle lui des "mensonges" de Khalifa après la victoire de Taxawu Dakar aux locales de 2014 et avant les décrets d'application de l'Acte III de la Décentralisation, Khalifa ne pourra pas tenir ni respecter ses engagements pris durant la campagne.

Le Premier ministre met en relief les dettes excessives de la mairie de Dakar pour justifier le blocage de l'emprunt obligataire de la ville.

Le maire de Guinguineo demande la traduction du maire de Dakar devant la CREI et lui demande de faire sa déclaration de patrimoine après juin 2014. Il l'accuse d'enrichissement illicite.

La Cojer et Macky 2012 considèrent Khalifa Sall comme trop ambitieux. Le Président ne doit pas parler au maire de la capitale, il n'est pas son égal ni son alter égo, disent-ils. Certains d'entre eux vont plus loin en l'accusant de tricheur.

Macky 2012 parle très souvent des "milliards des licences de pêche" et pont Sénégal 92 comme ambition du PS.

D'autres actes et stratégies vont être déroulés pour "salir" l'homme Khalifa avec la complicité manifeste ou cachée d'une certaine "presse" partisane à souhait et le silence coupable de certains de ses camarades sur-tout au sommet du parti.

Il n'y a presque jamais de ripostes ou de réponses fermes et



Macky Sall

catégoriques. Les partisans du maire de Dakar préfèrent ne pas suivre les uns et les autres dans un débat de bas étage. Et pourtant nous avons des arguments avérés pour démentir et éclairer la lanterne des Sénégalaises et des Sénégalais. Il arrivera forcément un moment pour cela et nous pensons qu'il est temps de vous entretenir de certaines questions auxquelles ces "gladiateurs" du verbe, récents boucliers du Président Macky Sall pourront apporter des éclairages.

En effet concernant le supposé manque de loyauté du PS et de Khalifa vis-à-vis du Président Macky Sall et de la coalition BBY, nous pouvons rappeler certains faits et gestes du Président lui-même :

➤ Sa sortie au CICES face aux enseignants "apéristes" où il disait : "je ne suis pas au courant de l'existence d'enseignants qui n'ont pas perçu leur salaire", incriminant ainsi publiquement le ministre de l'Education Serigne Mbaye Thiam, lui le Président de la République. Ce qui a eu pour conséquence immédiate un tir groupé de ses partisans (Amath Suzanne Camara, Youssou Touré...) demandant la démission dudit ministre qui du reste est un membre du Parti Socialiste. Le Président de la République s'est effectivement déchargé sur le ministre alors que la solidarité gouvernementale devait être la règle ou bien qu'il le démette purement et simplement. Où est la loyauté dans tout cela ?

La loyauté est –elle toujours de mise ?

➤ Concernant l'attitude du Président Macky Sall par rapport aux assises nationales on ne voit nulle part où les conclusions des assises sont prises en compte contrairement à ses engagements vis-à-vis du doyen MBow et des membres de Benno traditionnel. Où est la loyauté dans tout ça ?

➤ Quant au nombre de ministres dans le gouvernement (25 ministres), promesse faite au peuple sénégalais et aux "alliés", qu'en est-il ? la loyauté est –elle toujours de mise ?

➤ En 2009 Benno Sigguil Sénégal avaient gagné plusieurs collectivités locales qui étaient sous la tutelle des socialistes ou des "progressistes". En 2012 tous deviennent membres de la coalition BBY. Par loyauté le Président Macky Sall et ses partisans de l'APR décident de tout reprendre aux "alliés" et diriger seuls ces collectivités tout en oubliant que dans les 65% d'électeurs qui ont voté pour Macky Sall au deuxième tour on y comptait leurs 26% du 1er tour mais aussi les 39% des autres au 1er tour. C'est comme

si c'est uniquement eux seuls qui doivent diriger et pas les autres "alliés". ils peuvent se permettre de combattre leurs "alliés" mais la réciprocité est interdite. Vous ne voulez pas que les "alliés" lorgnent le fauteuil présidentiel alors il ne fallait pas lorgner leur fauteuil de maire ou président de conseil. C'est aussi simple qu'élémentaire. Qui est loyal dans tout ça ?

On peut encore multiplier les exemples de manque de loyauté et pourtant jamais nous avons entendu les "alliés" tiraient sur le Président Macky ou ses partisans de l'APR. Monsieur le président Ousmane Tanor Dieng s'est abstenu de commenter l'erreur du Président de La République qui s'est attaqué à un ministre membre du PS devant ses frères de parti (APR) car pour Mr Dieng, très républicain, Serigne Mbaye Thiam est un ministre de La République au service de La Nation Sénégalaise et non du Parti Socialiste. C'est pour dire simplement que le Parti Socialiste n'est pas un parti "déloyal".

"Macky 2012" très prompte à dégainer contre tout ce qui bouge nous parle souvent de l'argent des licences de pêche de SENEGAL 92 et du manque d'ambition du PS matérialisé par le pont SENGAL 92. Et ceci ne date pas d'aujourd'hui, ils ont toujours tiré sur les "dinosaurés" finissant et gâteaux qui entourent Le Président Macky Sall et qui ne pouvaient rein lui apporter. Pour rappel quand Macky Sall était persécuté par le pouvoir d'Abdoulaye Wade où étiez-vous ? Pour la plupart avec Me Wade dans la coalition Sopi, les plus virulents



Ousmane Tanor Dieng

étaient très liés à Fada Diagne.

1992 à maintenant fait 23ans et durant tout le "règne" de Ousmane Tanor Dieng c'est toujours le seul reproche (non fondé) que les gens peuvent lui faire. Heureusement pour Le Président Tanor Dieng et sa famille qu'on n'ait pas à te reprocher les 7 milliards de Taiwan qui n'ont toujours pas été éclaircis par celui qui l'avait nébuleusement géré. Les membres de "Macky 2012" en bon patriotes doivent demander à leur mentor de nous édifier sur cette nébuleuse. 7 milliards répartis entre des ministères de la République sans passer par une loi rectificative votée à l'Assemblée Nationale. Il est aussi à l'honneur de Monsieur Tanor Dieng n'avoir jamais été pris en flagrant délit de transgression de la Loi en votant sans une pièce d'identité. Bref ce n'est pas uniquement qu'à l'APR qu'on trouve des républicains.

L'ambition du PS a toujours été

de doter notre jeune Nation de ressources humaines de qualité dans un environnement parfois difficile (sécheresse de 10ans avec ses corollaires) et nous sommes heureux aujourd'hui de constater avec beaucoup de fierté que Le SENEGAL excelle dans ce domaine. Nos enfants sont partout présents et cerise sur le gâteau ce sont les "enfants" du régime PS qui dirigent ce pays et pas les assistants techniques français. Le PS fait confiance à ses "produits" pour faire des ponts et chaussées.

L'Acte III initié par le pouvoir actuel est ce qu'il est maintenant. La loi doit retourner à l'Assemblée Nationale. Et pourquoi donc ? Parce qu'imparfaite ? Que de précipitations pour barrer la route à un homme choisi par sa ville pour son développement. Si le responsable de l'AFP a choisi lui de soutenir sans réserve la candidature de Macky en 2017 ou 2019 au risque de voir son parti voler en éclat c'est parce que dit-il que le Président fait du bon travail. Et Khalifa ! N'a-t-il pas fait du très bon boulot à la tête du conseil municipal de la Ville de Dakar, pour être soutenu par ceux qui ne veulent que du bien aux Dakarois ? L'essentiel pour les partisans de Macky Sall c'est de ne pas voir Khalifa Sall revenir. Il trouve la parade en créant Taxawu Dakar.

Taxawu Dakar est une réponse à ces manœuvres de blocage "légal". Très vigilant et ayant compris dès le début les motivations de la réforme et les pièges auxquels il allait être confronté il initie une large coalition autour de son bilan afin de contourner tout cela. Face au piège de l'obtention de la majorité Taxawu Dakar dérouté et fait gagner largement.

"11% de l'électorat de Dakar"

Et d'ailleurs le sommet de l'Etat du Sénégal va s'impliquer dans les locales à Dakar et particulièrement à Grand Yoff avec Madame le Premier ministre Mimi Touré comme fer de lance doté de moyens exceptionnels pour terrasser l'ennemi public no 1 Khalifa. Les résultats vont donner des écarts de 1 à 3, le sommet de l'Etat est laminé. Un apériste économiste écrivain disait à travers un article dans la presse que Khalifa Sall n'a que 11% de l'électorat de Dakar et ceci ne pouvait en aucun cas perturber le camp présidentiel. Et pourquoi donc avoir fait sauter ce gouvernement qui devait accélérer la cadence. Voila ce que valent les 11% de Khalifa Sall à Dakar. Comme nous le disait Serigne MBacké NDiaye lors de ses visites au siège de Taxawu Dakar à Grand Yoff " vos locales ont un enjeu national".

On a noté aussi certaines sorties dans la presse demandant au Président Macky Sall de traduire le maire de Dakar devant la CREI car dit-on qu'il na pas fait sa déclaration de patrimoine en 2014.

Khalifa n'est-il pas le précurseur de la déclaration de patrimoine au Sénégal ? N'est-il pas le seul homme politique "issu" des assises nationales à être élu maire d'une grande commune au Sénégal à satisfaire à cette exigence de transparence vis-à-vis des populations de Dakar et au-delà de tous les Sénégalais ? Quel

exemple de probité !

Macky Sall le maire de Fatick de 2009 à 2012 l'a-t-il fait ? Lui aujourd'hui chantre de la transparence et de la bonne gouvernance ? Et pourquoi ? Sa déclaration de patrimoine (tenu secret) a révélé un homme riche de 8 milliards selon la presse et de moins de 2 milliards selon lui-même (Kaffrine). Et si cela avait été porté à la connaissance du peuple sénégalais avant la présidentielle de 2012 serait-il devenu Président de la République. Il compte d'ailleurs rendre le terrain des Almadies : cas de conscience ou volonté de dissimulation. Un certain Mamadou ou Amadou Diop

se plaignait d'avoir été dépouillé de sa parcelle par l'Etat avant de l'attribuer à un Premier Ministre entre 2004 et 2007. En outre celui qui n'est pas l'alter égo de Khalifa Sall n'a pas un bilan aussi élogieux que celui de Khalifa à la tête de sa commune de Fatick (y'a pas photo entre Khalifa Sall maire de Dakar et Macky Sall maire de Fatick)

Son ministre conseiller Abdou Aziz Diop disait aux dakarois, lors d'une émission de télé, que bientôt vous verrez les "mensonges" de Khalifa car il ne pourra rien faire de tout ce qu'il promet. Etant très au parfum de ce qui se trame contre le maire car étant dans les



Khalifa Sall

secrets de la Présidence il pouvait facilement avancer de tels propos qui se sont avérés juste avec le

blocage spectaculaire de l'emprunt obligataire de la ville.

La reconquête de Dakar est lancée avec la nomination du plus grand détracteur de Khalifa Sall comme ministre de tutelle des collectivités locales : Abdoulaye Diouf Sarr. Bonjour les crocs en jambes vous les maires, surtout ceux de Dakar.

Tout est bon pour faire échec au maire de Dakar. Ce qu'il ne faudrait pas oublier c'est que les dakarois vous tiendront pour responsable des manquements de cette nouvelle équipe municipale. Vous avez été élu Monsieur Le Président pour faire le Sénégal, Khalifa pour faire Dakar et

Dakar fait partie du Sénégal. Un adage dit que toutes les bonnes montres ont la même heure mais il semble qu'un second mandat importe plus que le bien être des dakarois. Ils seront les boucliers de leur maire même si on ne sent pas trop le sommet du PS autour de lui dans ce combat ; contrairement à l'affirmation sans ambages de la coresponsabilité du PS dans les politiques du pouvoir par ses camarades. Mais dites-nous messieurs en quoi Khalifa Sall est-il être comptable des actions de ce régime ? Les dakarois comme tous les Sénégalais sauront apprécier. ■

DJIBRIL SALL

SPORT : REVUE TOUT TERRAIN

FIFA

Sepp Blatter : "Je ne suis pas corrompu"



Président de la FIFA depuis 1998, Sepp Blatter, démissionnaire le 2 juin en raison du scandale qui éclabousse l'instance, a insisté mercredi sur le fait qu'il n'était "pas corrompu" dans les colonnes du magazine allemand Bunte. "Comprenez-vous vraiment ce mot que vous utilisez ? Quiconque m'accuse d'être corrompu doit tout d'abord me le prouver, a lancé le dirigeant suisse. Personne ne peut faire cela, car je ne suis pas corrompu." "J'accepte volontiers les critiques correctes et constructives, mais quand on dit que Blatter est corrompu parce que la FIFA est corrompue, alors je dis non. Quiconque tient de tels propos sans preuve devrait être envoyé en prison", a ajouté Blatter, qui a récemment avoué hésiter à revenir sur sa démission.

TRANSFERT

Gervinho dément ses exigences

Alors qu'Al-Jazira avait renoncé mardi à son transfert, à cause de ses exigences jugées "obsènes" par le club émirati (selon la Gazzetta dello Sport, il aurait demandé un hélicoptère, une plage privée, un logement pour sa famille et des billets d'avion pour Abidjan), Gervinho a démenti. "Je ne sais pas d'où provient ce genre d'information sur ma personne. Mais tout est archi-faux ! Je n'ai fait aucune demande dans ce sens. Moi, quand je signe quelque part, je ne m'intéresse pas à tous ces artifices. Tout ce qui se raconte depuis une journée n'est pas vrai", a-t-il assuré sur le site de France Football.

PAYS-BAS

Blind sélectionneur

En remplacement de Guus Hiddink, qui a démissionné de son poste, la Fédération néerlandaise a nommé officiellement Danny Blind comme sélectionneur. Assistant de Hiddink, Blind

MANCHESTER CITY

Negredo, Nastasic et Sinclair vendus

Manchester City a officialisé ce mercredi les ventes d'Alvaro Negredo, Matija Nastasic et Scott Sinclair. Ces trois joueurs ont été transférés définitivement dans le club où ils étaient prêtés. L'attaquant espagnol s'est engagé avec Valence, le défenseur serbe à Schalke 04 et l'attaquant anglais à Aston Villa. Avec ces trois départs et ceux de James Milner (Liverpool), Micah Richards (Aston Villa), Dedryck Boyata (Celtic) et John Guidetti (libre), ce sont désormais sept joueurs qui ont quitté le club mancunien depuis l'ouverture du marché estival. Un huitième va suivre: Karim Rekik, qui va rejoindre l'OM. Par ailleurs, Jack Byrne a signé un nouveau contrat avec les Citizens avant d'être prêté au SC Cambuur.

BARÇA

Martin Montoya à l'Inter Milan

Après Miranda ou encore Kondogbia, l'Inter Milan va accueillir Martin Montoya. Le défenseur espagnol de 24 ans va être prêté pour deux saisons par le Barça qui touchera 1,5 million d'euros dans cette affaire. Le club lombard bénéficie d'une option d'achat de 7 millions d'euros pour le joueur, titularisé seulement six fois en Liga la saison dernière.

BARÇA

Les exigences dingues de Pogba !



Comme nous (Maxifoot.fr) vous l'indiquions depuis plusieurs jours, le transfert de Paul Pogba (22 ans, 26 matchs et 8 buts en Serie A en 2014-2015) vers le FC Barcelone est en bonne voie. Si le club catalan est proche d'un accord avec la Juventus

Turin, le Barça va également devoir trouver un terrain d'entente avec l'international français. Et même si le milieu de terrain est emballé par le projet des Blaugrana, ses exigences sont élevées ! Selon les informations du quotidien Sport, Paul Pogba réclamerait un salaire annuel de 12 millions d'euros. Des émoluments que le Français souhaiterait toucher dès la saison prochaine tout en restant à la Juventus Turin. De plus, l'ancien joueur de Manchester United aurait l'intention d'attendre la fin des élections présidentielles au FC Barcelone afin de négocier directement avec le nouveau patron du club. Ce feuilleton devrait donc continuer encore plusieurs semaines puisque le vote pour nommer le prochain président du Barça va avoir lieu le 19 juillet...

LILLE

Kanon débarque en défense

Le LOSC compte une nouvelle recrue dans ses rangs. Après Eric Bauthéac et Renato Civelli, le club nordiste a mis la main sur Wilfried Kanon (21 ans). Le défenseur ivoirien, qui évoluait jusqu'ici à La Haye, aux Pays-Bas, s'est engagé pour les quatre prochaines saisons en faveur des Dogues. Le vainqueur de la CAN 2015, latéral gauche capable d'évoluer aussi en défense centrale, passera sa visite médicale demain jeudi, indique un communiqué lillois.

SOUTHAMPTON

Clyne à Liverpool

Liverpool a annoncé ce mercredi le recrutement de Nathaniel Clyne (24 ans), qui a signé un contrat de cinq ans avec le club de la Mersey. Le défenseur international anglais (5 sélections) quitte Southampton, où il a participé à 94 matches de Premier League en trois ans. Le transfert est estimé à 17 millions d'euros. C'est la sixième recrue estivale des Reds, après James Milner, Danny Ings, Adam Bogdan, Joe Gomez et Roberto Firmino, achetés 40 millions d'euros à Hoffenheim.

ATLÉTICO MADRID

Arda Turan au Barça (Presse)

Très proche de rejoindre Chelsea ces derniers jours, Arda Turan ne devrait pas quitter l'Espagne. Selon les informations des Catalans de Sport et des Madrilènes de Marca, le milieu international turc va rejoindre le FC Barcelone. L'Atlético Madrid touchera 35 millions d'euros dans cette affaire, alors que sa clause de départ était de 41 millions. Les négociations ont eu lieu à Ibiza entre le futur ex-président Bartomeu et le conseil

délégué colchonero Gil Marin. Interdit de transfert jusqu'au mois de janvier 2016, le Barça ne pourra pas le faire jouer avant cette date, chose qu'il a acceptée. Il s'entraînera donc sous les ordres de Luis Enrique pendant six mois afin de s'habituer au jeu barcelonais. Le joueur signera un bail se terminant en 2020.

TRANSFERT

Diaby quitte Arsenal !

Alors qu'Arsenal lui avait proposé un contrat au match joué, Abou Diaby a décidé de quitter Arsenal. Le milieu international français (16 sélections) était en fin de contrat. Il évoluait à Arsenal depuis janvier 2006, soit neuf ans, où il a joué 180 matches et marqué 19 buts. Le milieu de 29 ans n'a joué que 32 matches de Championnat lors des quatre dernières saisons à cause de nombreuses blessures. Au total, il a été blessé 42 fois, dont 11 aux mollets, depuis qu'il évolue avec le club londonien. Il a été indisponible plus de 1550 jours, soit près de quatre ans.

BAYERN

Officiel pour Douglas Costa

Le Chakhtior Donetsk a annoncé ce mercredi avoir trouvé un accord pour le transfert de Douglas Costa (24 ans). Le club ukrainien va récupérer 30 millions d'euros pour la vente de son milieu offensif brésilien (7 sélections), au club depuis 2010. Il a joué 203 matches avec le Chakhtior, inscrivant 38 buts. Il a remporté cinq titres de champion (2010, 2011, 2012, 2013 et 2014), trois Coupes (2011, 2012, 2013) et quatre Supercoupes (2010, 2012, 2013 et 2014). Il va signer un contrat de cinq ans, jusqu'en juin 2020, avec le club allemand.

GIANNELLI IMBULA

"Porto, un club historique"

Transféré ce mercredi de Marseille au FC Porto, Giannelli Imbula a fait ses premières déclarations à la chaîne du club portugais. "Je suis très content d'avoir signé au FC Porto, a déclaré le milieu de 22 ans. Le projet sportif m'a plu. C'est un club historique qui a gagné beaucoup de trophées européens. Ils ont une grande équipe, de bons joueurs. J'espère qu'avec moi ça va aller de mieux en mieux."

UEFA

Le Barça sanctionné ?

Un porte-parole de l'UEFA a indiqué ce mercredi que l'instance européenne déciderait le 23 juillet si elle sanctionne le FC Barcelone pour l'apparition de drapeaux indépendantistes catalans lors de la finale de la Ligue des

champions à Berlin (3-1 contre la Juventus). "Une procédure disciplinaire contre le FC Barcelone a été ouverte pour des drapeaux et des chants illicites. L'affaire sera tranchée (...) le 23 juillet", a fait savoir par écrit le porte-parole de l'UEFA. Le règlement disciplinaire de l'UEFA prévoit des sanctions économiques et jusqu'à la fermeture partielle d'un stade pour "l'utilisation de symboles, d'actes ou de chansons qui n'entrent pas dans le cadre d'un événement sportif, en particulier des messages de nature politique, idéologique, religieuse, offensive et provocante". Les supporters du Barça avaient déployé dans les gradins des "Esteladas" (drapeaux rouge et jaune frappés d'une étoile blanche sur un triangle bleu) et entonné des chants en faveur de l'indépendance de cette grande région du nord-est de l'Espagne. Le Barça, de son côté, a indiqué qu'il allait déposer un recours visant à obtenir le classement du dossier, au nom du respect de la liberté d'expression de ses supporters.

FAIR-PLAY FINANCIER

Les sanctions contre le PSG sont levées

Le PSG peut respirer et lancer enfin son mercato. Selon nos informations (Lequipe.fr), l'instance de contrôle financier des clubs (ICFC) de l'UEFA a levé les principales sanctions qui pèsent sur le club parisien. Désormais, Paris peut recruter des joueurs sans restriction. Il n'est plus forcé de s'en tenir à une transaction de 60 millions d'euros maximum, avant d'être obligé de compenser, à l'euro près, chaque achat par une vente. De même, la limite de 21 joueurs inscrits en Ligue des champions est levée. Le PSG pourra donc s'appuyer sur un effectif complet (25 joueurs) pour disputer la C1 cette saison. Deux excellentes nouvelles récompensent la gestion sérieuse du club parisien. Dans l'accord (la sanction négociée) qu'il a signé avec la chambre d'instruction de l'ICFC, il y a un peu plus d'un an, il s'était engagé à avoir un déficit maximum de 30 millions d'euros à la fin de la saison 2014-2015 et de ne plus en avoir du tout au terme de la saison 2015-2016. Mais en bon élève, il a sauté une classe, et a pu présenter, avec un an d'avance, des comptes équilibrés. Ce qui a conduit l'ICFC à le récompenser en lui ôtant les principales sanctions dont il était l'objet.

TRANSFERT

Ibrahima Seck à Auxerre

Alors qu'il était en fin de contrat avec Créteil, le milieu défensif Ibrahima Seck s'est engagé avec Auxerre. Le joueur sénégalais (25 ans), qui a joué avec la sélection olympique en 2012, a signé pour une saison avec le club bourguignon, plus une en option.

VIET VO DAO - CHAMPIONNATS DU MONDE EN ALGÉRIE

Le manque de soutien de l'Etat plombe la préparation

L'équipe nationale du Sénégal de Viet vo Dao a entamé mardi sa préparation en vue des Championnats du monde en Algérie (29 juillet au 2 août). L'entraîneur Me Mamadou Diop espère hisser encore haut le drapeau national avec des médailles, malgré le manque de soutien de l'Etat.

■ ADAMA COLY

Ils ont répondu à l'appel de rassemblement de ce mardi. Alioune Badiane, Faguy Fall, Arame Guèye, Mamadou Kor, Ndèye Ndella Diène, Khalifa Ababacar Diop, Diobérane Sambou..., tous ces pratiquants de viet vo Dao étaient s'étaient donné rendez-vous à 18 heures au dojo de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (Ucad). A 18 heures passées, les uns étaient déjà sur le tatami, les autres enfilaient leur tenue d'entraînement. Au même moment, leur entraîneur Maître Mamadou Diop jetait les derniers coups d'œil sur sa tablette. Tous étaient en kimono bleu. "Bonsoir à tous ! Halo Maître ! Je veux que



vous m'enseigniez cette discipline", demandai-je à l'entraîneur. "Pas de problème, tout dépend de vous", répondit Maître Diop. "Quand est-ce qu'on peut com-

mencer donc ?" relançai-je. "Tout de suite, si vous le voulez même !" assura-t-il avec sourire. Non, c'était juste une plaisanterie de sa part car il n'y avait sûrement pas de place

pour un débutant encore moins pour une initiation à la discipline. C'était plus sérieux parce que c'était le premier rassemblement de l'équipe nationale du Sénégal qui prépare les Championnats du monde de Viet vo Dao prévus en Algérie (du 29 juillet au 2 août 2015). "On vient juste de démarrer aujourd'hui (mardi). On devait démarrer depuis janvier dernier mais cela n'a pu se faire, parce qu'on manque de soutien de la part de l'Etat", déplore le directeur technique national adjoint.

C'est une séance plus souple que d'habitude. "Avec le ramadan, on fait juste 01h30, déclare Diobérane Sambou, médaillé d'argent à Paris 2013. C'est un premier regroupement qui consiste à la distribution des tâches. C'est une phase de rectification, de test de niveau physique."

Malgré les difficultés, l'équipe compte honorer le pays. "On espère avoir des médailles parce que les candidats sont bien, ils ont le niveau mondial. Mais si tu te prépares en essayant en même temps de te débrouiller de gauche à droite pour avoir de quoi payer le billet, ça diminue tes capacités, tes performances. Ça t'affecte psychologiquement", reconnaît Me Mamadou

FIORENTINA

Babacar Kouma jusqu'en 2019

Auteur d'une bonne saison avec la Fiorentina (9 buts en 28 matches toutes compétitions confondues), Kouma Babacar vient de prolonger. L'attaquant sénégalais de 22 ans est désormais lié avec son club jusqu'en juin 2019.

LILLE

Idrissa Guèye finalement à Aston Villa?

Le milieu sénégalais Idrissa Guèye aurait fait l'objet d'un accord de transfert entre Lille et Aston Villa pour une somme de 12,7 millions selon Sky Sports. Le joueur de 26 ans, 40 matches toutes compétitions confondues avec le LOSC la saison dernière, est notamment dans le viseur de l'OM, qui n'offre que 8 millions (+1 de bonus).

Diop. En 2013, trois Sénégalais ont participé aux Championnats du monde de Paris. La délégation était rentrée à Dakar avec 5 médailles : 4 de bronze et une d'argent. ■

MAÎTRE MAMADOU DIOP (ENTRAÎNEUR ÉQUIPE NATIONALE)

"On ne prend que ceux qui peuvent payer leur billet"

Après la présélection, ce sont 11 Sénégalais qui ont confirmé leur participation aux Championnats du monde de viet vo Dao 2015 en Algérie. Selon le directeur technique national adjoint de l'Union sénégalaise de Vovinam viet vo Dao et entraîneur de l'équipe nationale du Sénégal, c'est en fonction de leurs capacités à se prendre en charge. Avec l'absence d'appui, Maître Mamadou Diop, 4e dan, espère néanmoins hisser haut le drapeau.

■ A. COLY

Quand avez-vous démarré la préparation en vue des Championnats du monde de Viet vo Dao prévus en Algérie du 29 juillet au 2 août prochain ?

On vient juste de démarrer aujourd'hui (mardi). On devrait démarrer depuis janvier dernier mais cela n'a pu se faire.

Pourquoi ce retard ?

On est un peu particulier. On n'a pas le soutien de l'Etat, étant donné qu'on n'est pas encore une fédération, on est une association. On n'a pas donc le soutien qu'il

faut. On attendait cet appui mais rien jusqu'à l'heure où je vous parle. Pour ne pas concéder trop de retard, il fallait procéder à la présélection. Parmi les 22 candidats, il fallait que ceux qui peuvent payer leur billet le confirment. Donc ce sont seulement ceux qui peuvent payer leur billet qui partiront en Algérie. Même pour les Championnats du monde de 2013 à Paris, on a payé nos propres billets. Diobérane (Sambou)... tout le monde a payé son billet. Ça a toujours été comme ça depuis longtemps mais on le faisait à l'ombre parce qu'on n'a pas de soutien. Maintenant, on a la

confirmation de 11 candidats qui pourront payer leur billet.

Comment se fait la présélection ?

Ça se fait sur le plan technique d'abord. Même sur ce plan, il faut que le pratiquant soit polyvalent parce qu'au viet vo Dao, on a beaucoup d'épreuves à faire. Elles sont au nombre de 21 aux Championnats du monde. Donc plus tu as de candidats, plus tu as des chances de médailles. Des pays comme la France et l'Algérie tiennent des équipes de 25 combattants, parfois même 30. Ils ne veulent pas que le candidat tire sur plus de quatre épreuves. Donc comme



payer, ça diminue tes capacités, tes performances. Ça t'affecte psychologiquement. Parfois, ils n'ont pas d'argent de poche. Mais dans l'ensemble, ils ont le niveau. Et à chaque fois, on revient des Championnats du monde avec des médailles.

Et vous n'avez toujours pas cette reconnaissance ?

C'était triste quand on était à Paris. On était partis sans le moindre soutien mais on a fait connaître davantage le Sénégal auprès des pays asiatiques parce qu'on a hissé le drapeau national très haut. On ne va pas dire Diop (Mamadou) ni tel mais plutôt le Sénégal. Après ce succès, tu rentres au pays et tu essaies de trouver de l'argent pour payer tes dettes. C'est la triste réalité.

Donc c'est le candidat qui se prend en charge du voyage jusqu'à l'hébergement ?

Heureusement que l'Algérie a promis de nous prendre en charge sur tout ce qui est hébergement et restauration. Lors de la précédente édition, c'est le candidat qui s'est totalement pris en charge. Mais on le fait par amour et passion. ■

COUPE DU SÉNÉGAL - 8^{es} DE FINALE (RETARD)

Génération Foot surprend Diambars

Génération Foot, une formation évoluant en National 1, s'est qualifiée en quart de finale de Coupe du Sénégal grâce à sa large et surprenante victoire (3-1) sur Diambars (Ligue 1).

■ LAYE DIALLO (STAGIAIRE)

Une grande surprise, hier, à Dénir Birame Ndao ! A vrai dire, on ne s'y attendait pas du tout mais les pensionnaires de Génération Foot (National 1), coachés par Djiby Fall, ont validé leur ticket pour les

quarts de finale de la Coupe du Sénégal en infligeant une lourde défaite (3-1) à la formation de Diambars. Ismaïla Sarr a réalisé un doublé et le troisième but a été inscrit par Mamadou Guèye. Le club de Saly Portudal enchaîne ainsi sa troisième défaite d'affilée. L'équipe entraînée par Boubacar

Gadiaga est presque écartée de la course au titre de champion de Ligue 1 avec ses deux défaites consécutives (à domicile contre Pikine 0-1 et sur le terrain du Guédiawaye FC 2-0). Cette compétition était donc une de ses chances pour retourner en Afrique. Mais le champion 2013 n'a pas pu

faire respecter son statut face à ces pensionnaires de National 1. Les "Académiciens" sont complètement passés à côté de leur match une fois de plus.

Yeggo - Asc Kouly pour le dernier ticket

La dernière rencontre de ces huitièmes est prévue cet après-midi au stade Demba Diop de Dakar. Yeggo (Ligue 2), qui a sorti Asfa en 16es de finale, attend la surprenante équipe de l'Asc Kouly (National 2) qui a réussi une prouesse d'éliminer Niary Tally (actuel leader de Ligue 1). Yeggo a la faveur des pronostics mais

rien n'est joué d'avance. L'Asc Kouly de Tivaouane va-t-elle rééditer l'exploit face à la formation de Yeggo ? ■

Résultats

Racing Dakar - Zig Inter 0-0 (8 tab 7)
Us Gorée - Guédiawaye FC 1-3
Ndar Guédj - Jaraaf 0-1
Ndiambour - Wallidaan 0-1
CNEPS - Dakar Sacré-Cœur 1-2
Mbour PC - Casa Sport 1-4

Hier

Génération Foot - Diambars 3-1

Aujourd'hui

Stade Demba Diop

17h Yeggo - ASC Kouly